

N° 6

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

---

Réunion du 30 Octobre 1952

---

L'an mil neuf cent cinquante deux, le trente octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. René GAIFIE, Maire,

*Etaient présents* : Mme BOCQUET, MM. BROUX, COQUART, DECAMPS, DEFAUX, DOYENNETTE, DUBOIS, GAIFIE, GHYS, HAMY, HANSKENS, LOURDEL, LUBREZ, MAIRE, MANGUINE, Mlle MARTINACHE, MM. MATRAU, MOITHY, MILLEVILLE, PAGET, RAMETTE, ROMBAUT, SAINT-VENANT, SIMONOT, Mme TYTGAT-MORILLON, MM. VAN WOLPUT, VÉROONE.

*Excusés ayant donné pouvoir* : MM. COOLEN, DUTERNE, LANDRÉA, MINNE, ROUSSEAUX.

*Absents* : Mme DEFLINE, MM. HÉNAUX, LEROY, VALBRUN.

Secrétaire de séance : M. VÉROONE.

---

M. le MAIRE. — Messieurs, la séance est ouverte.

Je vous prie d'abord de vouloir bien m'excuser ; mon retard est dû à un incident qui réclamait ma présence. Je n'ai pu me libérer plus tôt.

Depuis notre dernière réunion la mort a frappé parmi nous et nous a ravi le Docteur Denis CORDONNIER, ancien Maire de Lille, Député et Conseiller Général du Nord.

Sa brutale disparition nous a tous frappés en ce début d'Octobre et si nous le savions souffrant depuis un certain temps déjà, du moins espérions-nous en sa vigueur et en sa robuste constitution pour vaincre le mal qui l'assailait.

Ancien Maire de Lille, son rôle a été, au sein de cette Assemblée, de diriger une saine opposition, nécessaire au libre jeu des institutions démocratiques.

Il a agi, vis-à-vis de ses adversaires politiques dont il avait gagné l'estime et la considération, avec le tact et la tolérance qui, tout en ménageant les susceptibilités, lui permettaient de défendre avec efficacité la cause qui lui était chère.

*Hommage  
à la mémoire de  
M. Denis  
CORDONNIER*

---

Il restera pour nous l'homme de devoir, fidèle à ses opinions, et nous garderons de lui le souvenir d'un grand travailleur, rompu aux problèmes de l'administration et qui toujours, savait résoudre les questions épineuses à l'aide d'une volonté de fer puissamment aidée par une courtoisie de grand honnête homme.

\*\*\*

Une réunion a eu lieu entre temps. La Commission Municipale s'est réunie pour décider quel serait le remplaçant du Docteur Cordonnier sur le plan du Conseil Municipal. Suivant la liste, le docteur Liégeois a été désigné comme successeur de M. Cordonnier. Il a ensuite donné sa démission. J'ai reçu hier soir une lettre par laquelle M. le Préfet du Nord prenait acte de la démission du docteur Liégeois.

Nous aurons par conséquent, mardi prochain, une réunion de la même Commission, au cours de laquelle nous aurons à désigner le successeur de Mlle Liégeois.

M. GHYS. — Je demande la parole, Monsieur le Maire.

Au nom du groupe des Élus socialistes, je propose au Conseil Municipal qu'une rue de la Ville de Lille porte le nom du docteur Denis Cordonnier. Je vous demande d'avoir l'obligeance de mettre cette proposition aux voix.

M. le MAIRE. — C'est d'accord. Si vous le voulez bien, la Commission qui procède à cette désignation, se réunira prochainement. Lors du prochain Conseil Municipal, nous connaissons la solution apportée au vœu que vous présentez.

M. GHYS. — Quelle est cette Commission ?

M. le MAIRE. — La Commission de dénomination de rues.

M. COQUART. — Ce que nous aimerions, c'est avoir l'accord de principe de l'Administration Municipale sur l'attribution du nom de Denis Cordonnier à une rue de Lille. Nous considérons, pour le reste, qu'il n'y aura qu'une question de procédure s'il y a accord sur ce point.

M. le MAIRE. — C'est l'accord sur le principe même que vous désirez obtenir ? je n'y vois aucun inconvénient quant à moi. Pas de difficulté, Messieurs ? (accordé à l'unanimité).

Cette réunion extraordinaire a pour but précis de discuter de la question des écoles.

M. COQUART. — Vous n'appellerez pas le procès-verbal cette fois-ci, Monsieur le Maire ?

M. le MAIRE. — Nous avons considéré cette réunion comme extraordinaire.

M. COQUART. — Est-ce que je peux faire une parenthèse ? Ce serait pour obtenir une déclaration de l'Administration Municipale touchant ce qui pourrait être une délibération à la séance du 7 novembre.

Notre ami Gaston Rousseaux qui est malade, a posé à M. Decamps, comme on peut le voir à la page 37 du procès-verbal de la séance du 22 juillet, une question relative à la Commission du personnel. M. Decamps a répondu que l'on attendait un texte d'application d'origine ministérielle et que, lorsque le texte serait parvenu, on verrait à l'appliquer, ce à quoi je n'ai absolument rien à objecter.

Mais maintenant le texte ministériel est venu, sous la forme d'une circulaire. Les conditions de création de la commission paritaire du personnel semblent donc réunies. Toutefois, il est précisé dans cette circulaire ministérielle qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer la composition de la commission. Je voudrais simplement avoir l'assurance que lors de la séance de la semaine prochaine, l'Administration municipale soumettra au Conseil Municipal une délibération déterminant la composition de la Commission Paritaire du Personnel.

M. DECAMPS. — Je réponds simplement à M. Coquart que nous avons eu ce texte le 19 Octobre ; nous sommes en train de l'étudier. Je ne sais pas si vous l'avez vu, mais il est légèrement indigeste, il y a pas mal de choses à voir. Nous sommes actuellement occupés à la question de la commission des fonctionnaires. Nous attaquerons ce problème, je vous le promets formellement. Je tiens à vous préciser d'ailleurs que je n'ai eu ce texte que le 19 Octobre.

M. COQUART. — Par ailleurs, s'il est vrai que les représentants de la Municipalité doivent être désignés par le Maire, il est indiqué que c'est le Conseil Municipal qui arrêtera le nombre de membres devant composer la commission paritaire, en tenant compte des différentes catégories. Par conséquent, il n'y a aucun doute, c'est une délibération du Conseil municipal qui doit créer la Commission Paritaire du Personnel. Comme nous avons une réunion dans 8 jours, j'ai l'impression que, si vous vouliez bien vous préoccuper du problème, on pourrait nous soumettre une délibération la semaine prochaine qui permettrait la mise sur pied de la commission dont nous nous entretenons.

M. DECAMPS. — Je vais essayer de le faire.

M. le MAIRE. — Ne croyez-vous pas, Monsieur Coquart qu'il serait intéressant et utile que cette commission soit composée d'un nombre de personnes réduit, assez limité ? Chacun sait, en effet, que les commissions comprenant un grand nombre de membres, sont vouées à des discussions plus ou moins stériles, et ne comportent qu'un intérêt relatif.

M. COQUART. — Mon intention n'était pas d'aborder le fond. L'objet de mon intervention est le suivant : si la semaine prochaine, il n'y a pas de délibération, il faudra attendre la séance suivante, vraisemblablement plusieurs mois. Par conséquent, je demandais s'il n'était pas possible de nous soumettre une délibération à la séance du 7 Novembre.

M. le MAIRE. — Pour que M. Coquart ait les éléments nécessaires à la préparation de cette délibération, je vous demande si, en principe, vous seriez d'accord, — pour ne pas écarter qui que ce soit de cette commission —, pour qu'elle ne comporte qu'un nombre de membres restreint ?

M. COQUART. — Si quelqu'un est qualifié pour donner une réponse sur ce point, ce n'est pas un conseiller municipal parmi d'autres, c'est l'organisation représentative, à mes yeux, du personnel, l'organisation syndicale. C'est elle qui devrait, selon moi, avoir à fournir une réponse sur ce point. Est-il préférable ou non d'avoir une commission restreinte en nombre ? Pour ma part, j'attendrai les propositions de l'Administration municipale ; je ne fais ici d'ailleurs ce soir que suppléer mon ami Gaston Rousseaux. Il est bien certain que nous déterminerons notre attitude et notre appréciation tout au moins en bonne partie, en fonction de ce que nous connaissons des sentiments des intéressés eux-mêmes.

M. le MAIRE. — Entendu, Par conséquent, nous en discuterons lors de la prochaine réunion.

M. DECAMPS. — Je ne peux pas vous promettre pour la semaine prochaine.

M. COQUART. — Je prends acte de votre déclaration, à savoir que si c'est possible.....

M. SIMONOT. — Le procès-verbal de la séance du 22 juillet ne peut pas être adopté à cette séance ? Je voudrais avoir une assurance que les chiffres donnés par M. le Maire, pages 26 et suivantes, sont approuvés par lui ou par l'Administration Municipale. Nous aurons peut-être à discuter d'après ces chiffres, tout à l'heure.

N° 4.249  
—  
*Problème  
des Ecoles*  
—

M. le MAIRE. — Maître Martinache, si vous voulez bien nous exposer le problème des écoles.

M<sup>e</sup> MARTINACHE. — On a beaucoup parlé du problème des écoles ; les questions posées sont toujours les mêmes, les réponses également. Nous voyons la Presse lancer un cri d'alarme à propos de la crise des logements des écoles : le nombre des élèves croît, les bâtiments ne croissent pas en proportion : par conséquent, il sera impossible de loger les élèves !!!

J'avais, lorsque cette question a été soulevée pour le première fois, indiqué que nos services, après pointage du nombre des élèves dans nos écoles en 1938 et du nombre actuel démontraient que ce nombre demeurerait sensiblement le même. Aujourd'hui encore, le même travail a été refait très consciencieusement par nos services. Nous voyons, en définitive, si nous pointons école par école, que le nombre des élèves n'est pas en augmentation. Dans des écoles maternelles, certes, le nombre est, en 1952, plus élevé ; mais si l'on examine ce pointage, on relève que des écoles et des classes ont moins d'élèves qu'en 1938 ; il y a un fait : dans certains quartiers il y a un déplacement de population ; en outre, on a pu remarquer que, pour certaines écoles, leur surpeuplement s'expliquait par une sorte de réclame faite par la tradition ou par des parents qui désirent faire suivre les études de leurs enfants dans l'école qu'ils ont eux-mêmes fréquentée ; plusieurs écoles, dans notre ville, bénéficient de cette attraction alors, qu'au contraire, certaines écoles, fort bien agencées, sont complètement délaissées par la population scolaire, au point que l'on peut transférer des enfants d'une école surchargée dans les classes d'une autre école qui n'atteint pas sa population scolaire prévue.

En réalité, on a beaucoup parlé de ce problème des écoles ; il existe, mais pas avec l'acuité qu'on a voulu lui donner. Voilà la première observation que l'on peut faire.

Chaque année, au moment où les classes reprennent, j'ai fait avec notre Chef de division une visite des écoles ; j'ai pu me rendre compte que les enfants y étaient, en général, logés convenablement, sauf dans certaines écoles, je le répète. La première année où j'ai pris le poste dans notre délégation, j'ai, avec les Services des Travaux et l'Adjoint aux Travaux, fait le tour de toutes nos écoles. Dans un rapport que j'ai, à l'époque, adressé à M. le Maire, j'ai indiqué la redistribution qu'il y avait à faire de certains locaux. On voyait par exemple une école Rollin

dans laquelle une école de filles était abritée, où des services médico-scolaires s'installaient, alors qu'il y avait une école Pape-Carpentier dans laquelle des locaux importants étaient disponibles ou n'étaient affectés que pour partie ; mais certains autres locaux sont restés encore désaffectés actuellement alors qu'ils pouvaient être repris très utilement depuis longtemps.

La difficulté vient de ce que l'Adjoint à l'Instruction publique n'a pas à sa disposition le crédit des travaux qui lui permettrait de diriger, d'accord avec l'Inspection, les travaux qui sont à faire. Cette division du travail et des responsabilités sur cette question des écoles, entre deux délégations, gêne certainement les réalisations à faire. J'en prends à témoin mon collègue aux Travaux. Si nous pouvions, dans notre délégation de l'Instruction Publique, suivre la question des travaux avec les mêmes possibilités que les questions relevant de notre délégation seule, la question des travaux, je crois qu'il y aurait plus de réalisations.

Je prends à témoin cette école Pape-Carpentier dans laquelle, depuis que nous sommes à l'Administration Municipale, nous n'avons pu voir affecter utilement des salles qui sont toutes prêtes à entrer en fonctionnement, et réaliser les quelques travaux qui donneraient 4 belles classes. Cette année, nous y sommes retournés, nous avons demandé à M. Arnould qui, chaque année, nous rassurait en disant que le danger n'était pas tellement imminent, de nous accompagner dans cette visite. Je crois que je ne puis mieux faire que de vous donner la lecture de son rapport qui vous démontrera que lui-même prend conscience des besoins, des possibilités de l'Administration Municipale et des efforts qu'elle a faits.

Voici le rapport qu'il adresse le 23 octobre 1952 et dans lequel il dit à M. le Maire qu'aucun besoin pressant n'est à signaler dans les écoles qu'il énumère : 24 écoles de filles, 24 écoles de garçons. Il est donc d'accord que dans 48 écoles il n'y a rien à faire. Vous remarquerez les quartiers, je vous vous les indiquer (lecture).

Nous avons donc, avec lui, visité les écoles qui, d'après lui, méritaient des travaux d'urgence ou des reconsidérations sur les travaux qu'il fallait y faire. Nous nous sommes donc rendus à l'école Marcel Sembat, rue Alphonse Leroy qui est une école très importante, au premier abord, qui s'avère insuffisante parce que des groupes d'habitations ont été construits dans le secteur, ce qui amène une nouvelle population scolaire puisque ces appartements sont réservés à des familles nombreuses ; d'autre part, cette école est située au carrefour de plusieurs communes ; on ne peut pas refuser dans une école d'une commune les enfants d'une autre commune qui habitent le quartier. M. Arnould nous a bien dit : il y a une disposition légale, il y a une réponse du Ministre : un directeur d'école de Lille ne peut absolument pas refuser un enfant de Marcq ou un enfant de La Madeleine qui se présente à l'inscription dans cette école ; le Directeur de l'école ne peut même pas répondre au père d'un enfant de Marcq ou de La Madeleine « je vais d'abord inscrire les enfants Lillois, je prendrai votre enfant s'il reste de la place ». Il n'a pas le droit, il est dans l'obligation de prendre les inscriptions de tous les enfants que les parents lui amènent ; ce qui explique que cette école, qui suffirait largement pour les enfants spécifiquement Lillois, n'est pas suffisante pour conserver les conditions d'hygiène et de confort prévues lors de son érection. Comme la cour est extrêmement importante pour l'école des filles comme pour l'école des garçons, nous avons pensé pallier à un danger de surpopulation

par l'érection de classes supplémentaires ; ces classes supplémentaires ont été faites très rapidement à la plus grande satisfaction du Directeur, de l'Inspecteur qui en étaient témoins. Voici le rapport de l'Inspecteur (lecture).

Quand nous avons posé la question, deux seulement avaient été demandées pour l'école des garçons et une pour l'école des filles. L'indication du nombre de classes est venue du directeur de l'établissement lui-même. (lecture)

En effet, il y a un immense préau dans chacune des écoles. Ces préaux sont appuyés sur des pylônes assez importants. Des entrepreneurs ont donné leur avis à M. l'Inspecteur et au Directeur de l'école, les uns disant qu'il faut tout démolir pour faire une base plus solide, les autres disant qu'au contraire, dans l'état actuel de la construction, une superstructure peut être ajoutée. Aux travaux, nous ne pouvons mettre aucun projet à l'étude — gênés par la question des crédits — nos services ne peuvent décider que la solution la meilleure, la moins coûteuse et la plus sûre pour la Ville. (lecture)

Là encore, pour l'école Pasteur et l'École Mozart, nous avons pris le problème en main depuis plusieurs années. Pour l'école Mozart, lorsque nous avons étudié les possibilités d'agrandissement, Mlle Minne, elle-même, s'en est occupée. Nous avons dû attendre plusieurs années avant de commencer les travaux parce que les autorisations ministérielles n'étaient pas données. Maintenant que les travaux sont en cours, un ingénieur a suggéré cette solution de la classe superposée pour permettre de dégager l'école Pasteur. C'est encore une question technique à laquelle personnellement je ne pouvais pas répondre et que les Services étudient pour savoir s'il est possible d'y remédier. (lecture).

A l'école Michelet, le nombre des élèves n'est pas actuellement en augmentation sensible sur le nombre des élèves en 1938. M. le Directeur souhaite, et avec raison, que les élèves ne dépassent pas un certain nombre dans une classe. Il y a des travaux qui sont aménagés ; il y avait une immense salle de gymnastique qui a été sacrifiée, des classes y sont installées, les travaux sont en cours ; ils seront terminés après l'été. (lecture)

Il faut toujours penser qu'autour des H.L.M. un groupe scolaire doit être institué ; je suis tout à fait de cet avis. Maintenant qu'il y a deux groupes, nous aurons peut-être la possibilité d'avoir un terrain. Encore une fois, les Travaux et l'Urbanisme feront effort pour voir ce qui pourra nous être accordé.

École Rollin, rue du Marché (lecture). C'est la question que je vous exposais ; c'est l'une des écoles qui paraît la plus mal lotie précisément parce qu'elle est envahie par les classes d'une école de filles de la rue Racine et des services médico-scolaires qui avaient dû être installés au plus tôt. Ces services déménagent, nous essayons de récupérer la classe. A l'école Pape-Carpentier, les travaux seront exécutés assez vite (lecture).

Là encore, nous avons trouvé une salle de classe vide d'élèves ; elle sert à la cantine, mais dans la cour, il y a un espace qui paraît appelé à recevoir une construction et on comprend que les Directrices souhaitent avoir une classe supplémentaire (lecture).

Là, c'est un problème de logement des Directrices, c'est une question qui, je ne dirai pas, est secondaire mais qui n'est pas primordiale et cela n'empêche pas l'école d'absorber son nombre d'élèves.

Jussieu, square Dutilleul et Sophie Germain, Boulevard de la Liberté (lecture). L'école Jussieu, vous le savez, est une de ces écoles qui attirent la population scolaire. Ce sont des écoles qui vivent sur une réputation, fondée ou surfaite, il ne nous appartient pas de le dire, c'est l'Inspection Académique qui est le seul juge, il n'en reste pas moins vrai que ce sont des écoles gonflées presque artificiellement, on y amène les enfants, les parents consentent donc à ce qu'il y ait cette compression d'enfants alors qu'il existe des écoles qui pourraient les recevoir. La même chose pour Sophie Germain qui a attiré la population scolaire alors que d'autres écoles, dans certains quartiers, pourraient recevoir des élèves, les parents préfèrent leur faire traverser la Ville ; ils sont obligés d'en subir le contre-coup ; cette maison est un hôtel qui, à l'origine, répondait aux besoins de la population ; cette population a grandi, le bâtiment a vieilli ; le propriétaire a été forcé de faire des réparations que la Ville lui imposait, la Ville a accepté d'en faire elle-même. C'est là un problème difficile, mais un problème pour la solution duquel un effort a été fait. A la dernière réunion du Conseil déjà, vous aviez l'indication par mon collègue M. Maire des efforts faits par les Services des travaux.

Encore une fois, la question des locaux scolaires est une question importante, une question grave, mais qui n'est tout de même pas une question si périlleuse comme nous pourrions le croire à la lecture de certains journaux. Nous souhaitons pour la Ville de Lille des écoles aussi belles que les quelques-unes construites avant la guerre. Nous ne pouvons tout de même pas, pendant la période difficile que nous vivons, tout démolir. Il faut construire d'abord. Je regrette qu'il y ait des écoles dans le quartier de Wazemmes de la qualité de celles qui y sont : elles auraient dû être supprimées depuis longtemps. En attendant de pouvoir en édifier d'autres les enfants y sont reçus dans les mêmes conditions misérables qui durent depuis trop longtemps. Je me rappelle qu'avant la guerre, dans une de ces écoles du côté de la rue Jules Guesde, il y avait des fuites de gaz dans les murs qui intoxiquaient les enfants ; on a mis des années à les découvrir ; ceci vous prouve que le problème n'est pas nouveau. Il y a tout de même des écoles pour lesquelles une solution immédiate devait intervenir, qui n'a pas été prise. Nous ne pouvons, à l'heure actuelle, que faire continuer l'effort entrepris, un effort extrêmement important, vous ne pouvez pas vous le dissimuler. Encore cette année, nous avons pu constater de quelle importance avaient été les travaux dans les écoles que nous avons visitées.

D'autres travaux auraient pu être faits, je pense que mon collègue sera de mon avis, ils ne l'ont pas été, ils le seront prochainement, j'en suis certaine.

Devant l'importance de la question, vous pouvez voir que nous avons fait ce que nous pouvions et que, véritablement, il n'y a pas en la demeure le péril qu'on voudrait bien nous faire croire. Je parle sur des documents officiels.

M. LE MAIRE. — Je crois que vous serez tous d'accord pour remercier M. l'Inspecteur Arnould de l'aide qu'il nous a apportée quant à la solution d'un problème qui, je sais, nous intéresse tous. Il est une chose qu'il faut tout de même retenir de ce rapport, c'est que toute prévision d'effectifs repose sur des éléments qui sont en partie incontrôlables, c'est la raison pour laquelle M. l'Inspecteur reste partisan de l'édification de bâtiments provisoires tant que nous ne serons pas en face d'effectifs contrôlés et stabilisés ; nous avons encore quelques années

durant lesquelles il nous sera impossible de connaître de façon précise les effectifs qui pourraient être ceux des différentes écoles.

M. RAMETTE. — Monsieur le Maire, je voudrais d'abord me féliciter de la réunion qui a lieu aujourd'hui. Naturellement, M<sup>e</sup> Martinache nous a présenté la question en essayant de réduire le problème de la crise des locaux scolaires le plus possible, en la présentant comme n'étant pas d'une acuité brûlante.

Naturellement, nous sommes seulement au début des années où l'accroissement des effectifs scolaires se produit. Mais cela va se poursuivre jusqu'en 1956 ; j'y reviendrai tout à l'heure ; ce n'est pas seulement en partant des besoins actuels du moment que nous pouvons fixer et déterminer notre ligne de conduite, notre politique en matière de construction de locaux scolaires.

Je me félicite de cette réunion parce que, malgré tout, dans le rapport que nous présente M<sup>e</sup> Martinache il apparaît très nettement que l'Académie étant mobilisée sur ce point, et l'Administration Municipale elle-même, cela a conduit à un certain inventaire des disponibilités que l'on a actuellement ; et malgré tout, il y a certaines réalisations, peut-être d'un caractère provisoire, des installations mises au point pour faire face justement aux excédents d'élèves que l'on peut constater dans certaines écoles. Ce résultat étant acquis, nous ne pouvons que nous en féliciter, quoique tout ce qui est projet n'est pas encore réalisation. Si nous n'avons obtenu que ce résultat, en insistant pour que la tenue de cette réunion et l'étude d'un plan pour l'équipement scolaire soit menée par le Conseil Municipal, nous avons marqué un point, fait un pas en avant très sérieux.

Seulement, je voudrais poser maintenant une question. A la dernière réunion du Conseil Municipal, sans doute sachant que la question serait posée, M. Maire est venu devant nous avec un plan chiffré, tout au moins une nomenclature chiffrée plutôt qu'un plan. Je pensais de bonne foi que cela était accompagné également tout au moins d'avant-projets plus ou moins précis sur ce que l'on avait l'intention de faire. C'est pourquoi je m'étais permis d'adresser à M. le Maire une lettre dans laquelle je lui disais :

« Lors de notre réunion, M. Maire nous a donné des indications sur l'effort financier qu'il faudrait effectuer, mais il ne nous a fourni aucune précision quant aux travaux et aménagements à envisager qui doivent correspondre aux aspirations de la population ».

Je me demande, après avoir entendu M<sup>e</sup> Martinache, si les chiffres qu'on nous a donnés correspondent véritablement aux intentions de la Municipalité

Je rappelle que dans l'énumération chiffrée que vous nous avez donnée, qui correspond cependant à des vues, à des perspectives de construction, de réalisation, nous avons d'abord en premier lieu « construction de classes nouvelles », prévision de dépenses 137 millions. Nous avons « construction d'écoles nouvelles ». Il n'a été question dans l'exposé de M<sup>e</sup> Martinache que de construction de classes nouvelles. Naturellement, cela veut dire que dans ce volume de dépenses sans doute la construction, l'aménagement de classes nouvelles est-il compris. Mais il était prévu des constructions d'écoles nouvelles, c'est-à-dire de groupes scolaires pour un montant de 530 millions. Or, je pose la question, est-ce que ces chiffres demeurent ? Est-ce que ces données restent valables ? Derrière ces chiffres y a-t-il vraiment l'intention de l'Administration Municipale de réaliser les avant-projets, de demander normalement le classement de ces avant-projets, par le



Conseil Général en vue de constructions futures qui, à mon avis, répondent à des besoins futurs également. Comme nous n'avons pas d'autres données que ces chiffres, avec mes collègues — qui certainement vous poseront sur des points plus détaillés des questions — nous avons essayé de faire une étude pour nous rendre compte si cela correspondait bien aux besoins de la population d'âge scolaire. Nous sommes arrivés, nous devons le dire très nettement, à la conclusion suivante : si véritablement nous pouvions réaliser des constructions pour ce montant de dépenses, nous approcherions, pour 1956, très près des besoins normaux en bâtiments scolaires, de telle sorte que les classes ne soient pas surchargées au-delà du nombre des élèves que la Fédération Nationale de l'Enseignement indique comme ne devant pas dépasser trente ; sinon, l'enseignement risque de n'être pas conduit dans de bonnes conditions. Sur ce point, le rapport de M. Le Gorgeu diffère quelque peu en allant jusque quarante.

Je voudrais ici faire parler les chiffres, je m'en excuse, c'est toujours une éloquence difficile à développer. Je pars des chiffres que nous a donnés, en 1951, M. Minne. Les écoles primaires, suivant lui, comportaient 6.036 garçons, 5.213 filles, en tout 11.249 élèves pour, je crois, 350 classes environ ; cela donne un effectif moyen de 30 à 35 élèves. Mais dans la réalité, tout à l'heure M<sup>e</sup> Martinache l'a souligné, les effectifs ne sont pas toujours déterminés par la moyenne des élèves, par la moyenne établie sur l'ensemble des élèves de la commune. Il y a des peuplements différents par rapport aux écoles existantes, peuplements qui d'ailleurs varient, évoluent. Il est clair que dans ce quartier Saint-Sauveur, depuis quelques années, il y a une dépopulation au profit d'autres quartiers. Je ne veux pas insister sur ce point. Il arrive que dans certaines écoles il y a naturellement, par classe, un nombre beaucoup plus élevé d'élèves. A cela s'ajoute l'argument donné tout à l'heure par M<sup>e</sup> Martinache, à savoir que certaines écoles, pour des raisons plus ou moins diverses, ont une popularité plus grande auprès des parents, soit par la tenue des locaux, l'aspect des locaux, soit aussi naturellement par la renommée que tel ou tel directeur d'école peut avoir.

M<sup>e</sup> MARTINACHE. — Généralement, ce sont des écoles qui ont été payantes.

M. RAMETTE. — Dans ces conditions, cela veut dire qu'il y a des aménagements sérieux à faire, il y a à tenir compte que certaines écoles sont malgré tout surpeuplées. D'après le rapport de l'Inspecteur d'Académie, il semble que l'on s'oriente vers quelques aménagements seulement. Je pense qu'il faut veiller à ce que cette politique d'aménagement des locaux scolaires ne soit pas menée au détriment des commodités de l'enseignement et aussi au détriment de l'hygiène, ce qui pourrait être préjudiciable pour les enfants.

Par exemple, pour l'École Mozart on propose d'ajouter un second étage. Dans cette école, que je connais peut-être un peu mieux que les autres, la cour est d'une exigüité incontestable ; plus nous ajouterons d'enfants, plus les cours d'écoles deviendront exigüés. Pour obtenir une facilité d'un côté, nous avons naturellement un inconvénient grave de l'autre, sans compter que la responsabilité des maîtres augmente dans la mesure où la quantité d'élèves se tasse sur un espace aussi réduit.

Pour que nos écoles répondent aux caractéristiques des écoles modernes, telles qu'elles devraient être, il faudrait y adjoindre certaines salles : d'études, de jeux, des préaux couverts, etc... Dans bien des cas, nous ne sommes pas en état de le faire sur les terrains disponibles.

Je signale en passant que les mesures qui sont suggérées par l'Inspecteur d'Académie à l'Administration Municipale ne peuvent être que des mesures provisoires et, par conséquent, le plan de développement de notre équipement scolaire apportant la modernisation nécessaire et même prévoyant la disparition de certains locaux vétustes et véritablement repoussants de tous les points de vue, s'imposera. C'est pourquoi la construction de nouveaux groupes scolaires doit être envisagée dès maintenant.

Je prends la question des écoles maternelles. Les écoles maternelles, on n'en a pas parlé beaucoup dans ce rapport, je crois que leur situation n'est pas aussi brillante que celle des écoles primaires, que l'afflux d'élèves s'est fait sentir dans ces dernières périodes. Ici, nous avons une moyenne de 57 à 60 élèves. Si nous prenons évidemment l'effectif total des enfants pour la localité — 4.905 en 1951 — c'est le chiffre de M. Minne...

M. MAIRE. — J'ai eu de M<sup>lle</sup> Minne, inspectrice des écoles maternelles, un rapport. Je vais vous le lire.

M. RAMETTE. — Je désire auparavant terminer ma démonstration. Je crois savoir — nous avons eu les renseignements directement — que certaines classes d'écoles maternelles sont surchargées jusqu'à 80/85 élèves. Je crois que l'on pourra vous citer le cas de classes qui allaient jusqu'à 105 élèves. Là également on peut certes pallier dans une certaine mesure par des aménagements, mais je crois qu'il faut envisager l'effort de constructions nouvelles. D'autre part si l'augmentation des effectifs n'a pas encore été très grande dans la dernière, période, il s'ensuit cependant que si nous prenons les écoles maternelles, si les chiffres que j'ai correspondent à la réalité, de 1951 à juillet 1952 (je crois que c'est la référence de juillet qui est la meilleure ; aux vacances de Pâques de nombreux enfants commencent à fréquenter l'école maternelle) si mes renseignements sont exacts, nous sommes passés de 4.905 à 5.463 en juillet 1952, soit une augmentation d'effectifs de 558. Dans le même temps je crois qu'on constate, si mes chiffres sont toujours exacts, une augmentation de 964 élèves dans les écoles primaires garçons et filles, ce qui ferait quand même un total de près de 1.500 élèves supplémentaires. Plus de 1.500 élèves au cours de l'année 1952 par rapport aux années précédentes, c'est une augmentation qui semble concorder avec les chiffres donnés par le rapport de M. Le Gorgeu qui parle de l'augmentation du nombre des enfants d'âge scolaire, de 1.200.000 d'ici 1956 et de 240.000 par an, ce qui ferait à peu près la proportion d'augmentation d'élèves, compte tenu de la population lilloise, de 1.200 à 1.500 par an, ce qui veut dire que d'ici 1956 nous aurons une augmentation de près de 6.000 élèves, écoles primaires et écoles maternelles. Notre chiffre total d'élèves ne sera pas moins de 22.000, ce qui ferait une moyenne de 50 élèves par classe, toujours en parlant de moyenne. Il y aurait des pointes un peu fortes dans certaines écoles, compte tenu du peuplement et du choix préférentiel de tels ou tels parents, pour les raisons que l'on a données tout à l'heure.

Nous sommes loin des chiffres de M. Le Gorgeu de 40 élèves par classe. Nous sommes encore plus loin des chiffres de la Fédération Nationale de l'Enseignement.

Nous devons, par conséquent, envisager des constructions d'ici cinq années parce que je ne pense pas que nous pourrions nous satisfaire des locaux qui sont actuellement existants. Cela nous a amenés à examiner les chiffres donnés par M. Maire lors de la réunion de juillet. C'est ce qui nous a fait penser que ceux-ci

allaient approcher sensiblement des besoins. Toutefois, un examen sérieux serait encore nécessaire parce que nous ne sommes pas en présence de projets précis ni d'avant-projets. Si nous nous basons, en effet, sur vos chiffres et, en tenant compte qu'ils sont transformés en classes, en partant de la base de 4 millions par classe (chiffre de M. Le Gorgeu, mais la Fédération Nationale de l'Enseignement nous donne 7 millions par classe) nous approcherions avec le chiffre de M. Le Gorgeu des 160 classes, ce qui nous paraît au moins indispensable pour 1956 comme classes supplémentaires. Avec le chiffre de la Fédération Nationale de l'Enseignement, ce serait à peine 100 classes supplémentaires.

Mais encore dans ce calcul nous comptons le coût d'une classe. Il faut bien comprendre que la classe, prise séparément, c'est une chose, mais le groupement scolaire pris dans son entier en est une autre car, à côté des classes il y a des préaux, des constructions annexes, etc..., cela doit naturellement se compter et, de toute façon, même avec les chiffres de M. Le Gorgeu nous n'aurions pas les 160 classes. Si nous arrivions, comme vous le disiez l'autre jour, à dépenser 1 milliard d'ici 1956 (je ne dis pas que vous pensez les dépenser d'ici 1956) si ces sommes que vous envisagez comme nécessaires pour la construction de nouvelles classes et de groupes scolaires étaient véritablement engagées pour des réalisations, naturellement nous approcherions des nécessités qui se poseront en 1956. Ce serait, je le dis très nettement, un grand pas vers les besoins de la population scolaire.

Mais alors, cela veut dire que nous nous trouvons en face de ce problème. Est-ce qu'on peut envisager, en cinq ans, la réalisation de ce problème ? Naturellement, cela ne dépend pas uniquement de nous. Mais en se donnant comme délai de réalisation cinq ans, cela fait une somme de 200 millions à trouver chaque année. Est-ce que c'est une somme qui dépasse véritablement les possibilités d'une ville comme Lille dont le budget municipal approche 3 milliards de francs ? Je ne pense pas que 200 millions soient une chose considérable. C'est un chiffre raisonnable. Naturellement, l'État doit prendre sa part, le département aussi. Si je crois être bien renseigné, la part de la Ville serait au moins de 45 %. Elle varierait suivant l'importance des bâtiments. En tout cas, en règle générale, elle évolue entre 40 et 50 %, ce qui ferait une participation de 100 millions à envisager pour la Ville. Je crois que si nous voulons véritablement réaliser, il faut que nous affirmions cette volonté en inscrivant dans notre budget cette perspective financière de 100 millions par an et que nous mettions au point, très vite, nos avant-projets, que nous fassions les démarches auprès de l'Académie et du Conseil Général pour obtenir le classement de nos projets.

M. l'Inspecteur d'Académie doit ici faire face à des nécessités urgentes. Il faut à tout prix accueillir les jeunes enfants, et il est peut-être plus préoccupé de voir le provisoire que le définitif. Nous devons établir des projets qui correspondent aux conceptions qui doivent être celles des hommes de progrès. Je comprends qu'il se heurte à la volonté des gouvernements qui n'entendent pas faire grand chose pour les réalisations scolaires. Le Gouvernement et André Marie lui-même ont constitué une commission avec M. Le Gorgeu qui établit à 1.000 milliards les dépenses qu'il faudrait faire en cinq ans et tout cela pour nous ramener à des propositions qui restent dans le vague et dans l'imprécis et de quelques 260 à 275 milliards de francs pour les cinq ans à venir, ce qui est bien au-dessous des nécessités, et, j'ajouterai, des possibilités.

Le tout est de savoir quelle est la politique que l'on mène. Si c'est une politique de canons ou une politique des écoles. Je crois que nous pourrions quand même nous présenter, nous, Ville de Lille, en faisant valoir qu'ici, à Lille, les enfants des travailleurs vivent assez dans des taudis infects ; c'est déjà assez que les enfants s'anémient, s'étiolent dans des logements sans lumière et sans air pour qu'ils soient encore contraints de vivre pendant des heures dans des écoles dont la plupart ne correspondent véritablement pas aux conditions d'hygiène, de salubrité, de progrès que nous devrions constater dans une Ville comme Lille.

L'argent ! naturellement c'est tout le problème ! Il faut trouver cet argent et il n'y a que l'emprunt qui peut nous le permettre. Naturellement, ici c'est toute la politique du crédit du Gouvernement qui est mise en cause. S'il consentait à nous donner les possibilités de réaliser les emprunts, je pense qu'il ne serait pas difficile à la Ville de Lille de trouver, pour elle-même, la possibilité de réaliser un emprunt de 100 millions par an pour son propre compte.

Je crois qu'une première de nos manifestations devrait être, dans le budget primitif de 1953, d'inscrire cette possibilité d'emprunt comme une manifestation de notre part de vouloir réaliser dans le domaine de constructions scolaires pour faire face aux nécessités de notre population. D'autre part, si le Gouvernement ne peut pas avancer immédiatement les subventions qu'on sollicite de lui il faut dire qu'il dispose de certains fonds qui devraient aller de toute façon à l'école laïque ; sur les ressources qui vont provenir de la taxe à l'apprentissage de la loi Barangé, il y a une recette possible de 30 milliards pour une dépense jugée de 18 milliards. Il va y avoir un excédent de 12 milliards de francs. On pourrait peut-être envisager que ces 12 milliards servent dans certains cas à donner aux communes les possibilités d'emprunt, de couvrir pour le moins les intérêts et aussi les remboursements des annuités des emprunts ainsi contractés ; ce serait sans doute beaucoup mieux que d'engloutir ces milliards dans le budget de la guerre.

Notre conclusion est que l'on n'abandonne pas la perspective que traçaient les chiffres émis l'autre jour par M. Maire et que l'on s'engage résolument dans la réalisation d'une série de projets de constructions scolaires qui correspondent véritablement aux besoins de nos populations scolaires, aux besoins futurs de nos populations scolaires. Nous ne croyons pas, quant à nous, que ce soit avec des mesures provisoires, avec des baraques, avec des baraquements que l'on puisse faire face aux besoins et qui nous donnent la possibilité d'enseigner nos enfants dans les meilleures conditions.

M. LE MAIRE. — M<sup>e</sup> Martinache a rapporté d'une façon précise ce que dit M. l'Inspecteur divisionnaire dans son rapport ; c'est le rapport de M. l'Inspecteur divisionnaire que M<sup>e</sup> Martinache a lu. Il était bien spécifié dans ce rapport qu'il est impossible actuellement de faire des prévisions ; en voici une preuve ; en toute bonne foi, M. l'Inspecteur a fait connaître qu'il était indispensable d'édifier deux classes à l'Ecole Michelet ; ces deux classes ne sont pas utilisées. Nous ne pouvons pas croire que M. l'Inspecteur d'Académie a fait édifier ces classes par fantaisie ; ceci a été fait après une étude sérieuse, extrêmement sérieuse. Le nombre d'élèves qui était prévu à Michelet n'a pas été celui qui correspond à la réalité. Cela prouve bien qu'il est impossible actuellement de faire des prévisions d'une façon absolue. Il est tout de même deux cas précis : un qui était présenté par M<sup>lle</sup> Minne au sujet d'une nouvelle école maternelle, l'autre c'est pour rem-

placer l'école Jussieu, l'école Sophie Germain. Je peux vous dire que pour la première, un terrain est déjà retenu. Il y a un cas d'urgence qui ne vient pas seulement du fait des jeunes Lillois qui fréquentent actuellement l'école maternelle Philippe de Comines ; l'urgence vient d'un autre cas précis : c'est celui d'élèves qui actuellement fréquentent l'école maternelle de Ronchin. Or, l'école de Ronchin devient un peu trop étroite pour les enfants de la commune, et par conséquent il est logique que nous prenions ces enfants dans une école lilloise. L'école Philippe de Comines sera donc édiflée près de l'école de plein air ; dès maintenant nous commençons les démarches ; M<sup>lle</sup> Minne, que j'ai vue il y a quelques jours, m'a promis son concours entier pour obtenir de l'État et du Département les subventions nécessaires dans les délais les plus brefs.

Pour la seconde et pour d'autres écoles, il y a un élément dont vous n'avez pas tenu compte jusqu'ici : le plan définitif de la Ville n'a pas encore été ratifié par le Ministère et, par conséquent, il nous est très difficile de disposer de tel ou tel autre terrain sur lequel nous pourrions éventuellement édifier une école ; il est certain qu'en ce qui concerne le quartier des nouvelles H.B.M., il sera utile, dans un temps très court, de penser à y construire une école, moderne s'entend ; il faudrait pour cela que nous sachions de façon précise si le plan qu'a prévu M. l'Urbaniste en chef sera agréé par le Ministère. Nous attendons. Nous espérons tout de même avoir ce plan dans un temps très court, mais nous disons cela depuis des mois déjà !

Monsieur Coquart, vous avez la parole.

M. COQUART. — Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé qu'a fait tout à l'heure M<sup>lle</sup> Martinache, exposé qui était très substantiel et nous a apporté beaucoup d'éléments intéressants. Je dois tout de même exprimer le regret que nous n'ayons pas eu en main, avant cette séance du Conseil Municipal, au moins pour partie, cette documentation. Il est évidemment impossible de la discuter ce soir dans le détail. J'admets d'ailleurs qu'elle est, dans son ensemble, parfaitement solide et valable. Cependant, il est possible que des questions non négligeables eussent pu être abordées si nous avions eu en main soit le rapport de M. l'Inspecteur Arnould (ce qui aurait été évidemment extrêmement instructif) soit des rapports émanant des services. Nous sommes venus ici pour ainsi dire les mains vides et c'est au pied levé que nous devons échanger des vues sur ce problème particulièrement important et délicat. Pour ma part, je pensais qu'après le bilan qui avait été dressé par M. Maire, lors du Conseil Municipal du 22 juillet, l'Administration Municipale nous proposerait aujourd'hui de faire un pas de plus ; j'entends par faire un pas de plus, tablant sur les indications et le tableau présentés par M. Maire, ébaucher une esquisse de plan de travail pour la période à venir et notamment pour les années qui vont s'écouler jusqu'à 1956.

Je sais bien qu'on peut formuler des objections, et M. le Maire, dont j'ai écouté attentivement aussi le bref exposé, a souligné quelques-unes de ces objections. Elles ne sont certainement pas à sous-estimer. Cependant, j'ai l'impression et même la certitude qu'elles ne sont pas absolues. Il est possible de les surmonter. Permettez-moi de penser que nous ne devons pas nous arrêter à cet argument : « il n'est pas possible de faire des prévisions dès maintenant ». Il n'est peut-être pas possible de faire des prévisions complètes et détaillées, je ne le conteste pas. Mais il est possible de faire de prévisions d'ensemble sur lesquelles on puisse faire reposer les grandes lignes des travaux à réaliser dans les années à venir. Ils sont

assurément considérables. Nous avons pour cela des éléments de base. Nous avons d'abord la croissance, à peu près dessinée d'avance, de la population scolaire, de par les courbes démographiques. M. Minne nous avait communiqué à cet égard une documentation que j'ai conservée et qui est instructive. Ce qu'a dit à ce propos, tout à l'heure, M. Ramette, est parfaitement exact. Nous sommes à peu près renseignés sur l'évolution, non probable mais certaine, des effectifs scolaires, jusqu'en 1956. Par conséquent, il y a là un élément de base sur lequel nous pouvons tabler d'une manière absolument certaine.

Et puis, n'oublions pas qu'il y a un second élément : le remplacement des locaux vétustes qui sont condamnés fatalement à la démolition, remplacement auquel il faudra procéder. Il y a un troisième point, qui est celui des écoles démolies par faits de guerre et dont il y a lieu d'envisager la reconstruction.

Il est hors de doute que la Municipalité de Lille doit avoir une politique d'ensemble. Il faut une politique de terrains, et même si le plan d'urbanisme n'est pas encore ratifié, j'espère que malgré tout il ne faudra plus attendre cette ratification pendant un temps indéterminé. Je crois que la Commission de l'Urbanisme et du Plan pourrait très utilement se pencher sur le problème des terrains à affecter aux constructions scolaires. Il est bien certain qu'on ne peut pas construire une école dans n'importe quel coin disponible. Il faut tenir compte des dégagements, de la salubrité, de l'espace vert qu'il est désirable de ménager à proximité de l'école. Je sais que, malheureusement, la Ville ne dispose pas de tellement de terrains qu'elle puisse être certaine que le jour où elle décidera de construire une école, elle aura sans difficulté à sa disposition la place souhaitable. Il faut aussi naturellement envisager des travaux de voirie importants dans certains cas.

Il y a la politique de financement qui est un point, évidemment de premier plan. M. Ramette l'a dit, il faut y faire entrer, d'une part, l'apport propre de la Ville ; d'autre part, les subventions que l'on peut escompter.

Par conséquent, dans ce problème qui est absolument de première importance pour nous, il y a déjà tout de même des linéaments qui existent, que l'on peut coordonner. C'est pourquoi je crois que ç'aurait été possible dès maintenant, et en tout cas c'est possible à partir de maintenant.

Je demande donc à l'Administration Municipale d'inviter les principaux services intéressés à se livrer à des études préliminaires. De toute manière, ces études ne peuvent constituer qu'une première étape. Il faudra ensuite les coordonner, Mais cela demandera déjà quelque temps.

Il conviendra de distinguer, d'une part, ce qui concerne la construction et d'autre part, ce qui concerne la reconstruction. Je sais bien qu'ici nous avons des difficultés. Je voudrais demander ce qu'il en est notamment pour l'école de plein air Désiré Verhaeghe, dont la reconstruction a été réalisée partiellement. A un moment donné, l'autorisation de reconstruire les classes proprement dites n'était pas acquise. Je ne sais pas s'il y a un fait nouveau. J'aimerais être informé sur ce point. Quoi qu'il en soit, je crois que l'Administration Municipale pourrait activer les démarches qu'elle a faites certainement, je n'en doute pas un instant, qu'elle doit continuer à faire en ce qui concerne les questions relatives à l'Urbanisme et aux terrains, en ce qui concerne les autorisations à obtenir pour

la reconstruction des écoles détruites, et en second lieu, elle devrait se préoccuper de mettre sur pied un plan réalisable en x années avec un dispositif de financement.

Je conclus, moi aussi, qu'il apparaît comme nécessaire que, dans le prochain Budget Primitif, nous inscrivions une somme importante qui devra être consacrée à la construction d'écoles, et pas seulement à la remise en état de classes, car c'est un problème distinct. Je suis d'accord avec les orateurs qui m'ont précédé sur le fait qu'il convient de prévoir un groupe scolaire là où un déplacement de la population, notamment à l'occasion de la construction de groupes d'H.L.M., laisse prévoir qu'il y aura un nombre d'enfants relativement important.

Il y a d'autres éléments de cet ordre à recueillir. Je suis persuadé que nous pouvons, que nous devons aller au-delà du point où nous en sommes aujourd'hui. En tout cas, je préconise moi aussi que le prochain Budget de la Ville contienne un crédit important. Je suis persuadé qu'il y aura possibilité de l'employer au cours de l'exercice 1952. Ceci, de ma part, concerne les écoles primaires, et je crois que j'ai rempli mon projet d'être bref. Je me réserve, tout à l'heure, de soulever un problème relativement à l'enseignement du second degré.

M. LE MAIRE. — Monsieur Coquart, le rapport que M<sup>e</sup> Martinache vous a lu date du 23 octobre ; il était impossible à M. l'Inspecteur de le remettre avant qu'il soit établi ; naturellement, il ne pouvait l'établir qu'après la rentrée des classes. Il était donc matériellement impossible de l'envoyer à chacun de vous. On se fera un plaisir de vous en communiquer une copie.

Pour répondre à vos autres objections, je peux vous dire que les études des emplacements possibles — possibles ! — de cinq écoles ont été faites. Elles figurent sur un plan provisoire. Inutile de vous dire que ceci est provisoire compte tenu que le plan de la Ville n'est pas encore définitif. Quant à l'école de plein air, M. Maire vous répondra.

M. MAIRE. — Les travaux ont été arrêtés faute de crédits. Nous avons réalisé selon les crédits alloués. Voilà pour l'école Désiré Verhaeghe. Nous ne pouvons pas continuer tant que nous n'aurons pas l'accord du M.R.U.

M. COQUART. — C'est une situation qui n'est pas satisfaisante.

M. MAIRE. — Les crédits du M.R.U. ont été bloqués cette année ; il n'a accordé aucun nouveau crédit. On attendait le résultat de l'emprunt pour pouvoir débloquer les crédits. Pour le moment ce n'est pas encore réalisé.

Pour terminer l'exposé de ma collègue, M<sup>e</sup> Martinache, au sujet des écoles, je voudrais vous parler des écoles maternelles, du rapport de M<sup>lle</sup> Minne. Il est très court, je vais vous le lire.

(Lecture) J'attire votre attention sur l'école Pape-Carpentier dont la toiture menace ruine. J'ai demandé un crédit d'urgence. Il faut que nous réparions d'abord la toiture avant d'envisager la construction de cette classe (lecture).

Voilà le rapport pour les écoles maternelles.

Je ne reviendrai pas sur l'exposé du dernier Conseil Municipal. Vous l'avez tous reçu. Je pourrais le compléter. Je soulignerai d'abord que ce programme a été fait en 1948, donc rien ne nous a échappé au sujet des écoles. Je voudrais vous signaler l'effort de la Ville depuis 1948 (lecture).

Je réponds à l'intervention de mon collègue Coquart au sujet de l'enseignement secondaire. Nous avons fait un effort également.

M. COQUART. — Ce que vous nous indiquez, Monsieur Maire, qui a son prix, ce sont des travaux d'entretien que de toute façon la Ville, en général, doit assumer. Le dégagement de locaux scolaires supplémentaires n'a pas été nul, mais il a été réduit. Il serait bon de ventiler l'effort fait de façon qu'on puisse voir, d'une part, ce qui appartient proprement à l'entretien ou à l'aménagement, à l'amélioration ; d'autre part, le dégagement de locaux scolaires. Vous verriez, je crois, que les nouveaux locaux représentent quelque chose d'assez mince. C'est ce que je tenais à vous dire. Vos chiffres n'en sont pas moins intéressants et utiles.

M. MAIRE. — (lecture) Nous allons exécuter les travaux nouveaux sur les emprunts que nous avons pu obtenir. Depuis 1948, la Ville de Lille a dépensé pour les écoles 270.279.000 fr. C'est un chiffre qui est assez impressionnant, qui montre tout l'effort de la Ville pour cette question.

Je ne parlerai pas du mobilier, je vous l'ai dit dans mon précédent rapport ; nous allons faire prochainement une adjudication pour le mobilier qui mérite d'être remplacé. Revêtement des sols des cours : trois tranches ; deux tranches sont terminées, la troisième est en cours (lecture).

Voici le programme des travaux à venir, ce qui répond à la question de M. Ramette (lecture).

Dans le milliard, il faut tenir compte des dommages de guerre pour les écoles construites : le chiffre est fixé à 728 (lecture).

Nous avons prévu au groupe scolaire Lakanal de ramener les classes qui disparaîtront ; le plan a prévu cette question (lecture).

Vous voyez que le projet a été sérieusement étudié et donne entière satisfaction sur les prévisions.

Vous savez tous que la question financière est le gros point. La Ville ne peut pas prendre à sa charge une telle somme. Il faut absolument que nous ayons des subventions de l'État, en second lieu que nous puissions contracter des emprunts. Seuls les emprunts peuvent nous faciliter la tâche. Il faudrait aller trop lentement pour arriver à accomplir le programme. Il est nécessaire que nous ayons d'abord ces apports. Nous devons tout demander des subventions, et, par ailleurs, essayer d'avoir des emprunts. C'est le seul moyen de réaliser cela. La Ville ne pourra pas dans son budget incorporer des sommes aussi importantes. Si vous avez d'autres questions à poser, je suis à votre disposition.

M. DEFAUX. — Je voudrais dire deux mots pour attirer l'attention de nos collègues sur les conséquences particulièrement graves que peut avoir l'encombrement des écoles maternelles. En effet, les enfants qui fréquentent ces écoles sont à un âge où ils sont particulièrement sensibles à certaines maladies contagieuses, en particulier les maladies éruptives, rougeole, scarlatine, qui comportent, vous le savez, des complications extrêmement graves, où les risques de contagion sont précisément, en raison directe de la promiscuité, qui est beaucoup plus étroite dans les écoles encombrées, plus nombreux ; non seulement les risques de contagion, mais les risques de gravité des cas, car en vertu d'une loi bien connue, la virulence des germes s'accroît par le passage d'un malade à l'autre.



Cet encombrement comporte donc non seulement des risques d'aggravation considérables, des risques de complications. Il semble donc que de toute urgence un effort s'impose pour l'aménagement et pour la construction de ces écoles maternelles.

M<sup>me</sup> BOCQUET. — Nous avons été heureux d'apprendre qu'il y avait quelque chose de prévu pour le groupe Philippe de Comines, étant donné que c'est à cette école qu'il y a une classe de tout petits comportant 105 enfants inscrits. La maîtresse passe son temps, paraît-il, à déshabiller les enfants, à les rhabiller. Il n'y a pas 105 présents, il y a 105 inscrits. Je crois qu'il faudrait peut-être voir quelque chose tout de suite, en attendant la construction de l'école. Est-ce qu'il n'avait pas été question d'une création de classe ? Je crois que le projet est abandonné cette année ?

M<sup>e</sup> MARTINACHE. — On m'avait signalé le cas de cette école ; j'ai visité plusieurs locaux qui me paraissaient tout à fait convenir. Alors que la chose nous paraissait réalisable au prix de 5 à 600.000 fr., il semble, selon le Service des Travaux, qu'il faille un crédit de 20 millions ! La carcasse du bâtiment ne peut pas mériter les 20 millions de travaux qui seraient faits à l'intérieur. On est obligé d'abandonner. A côté de cela, il y a une école qui se trouve avoir des classes vides ; on ne peut pas transporter les petits enfants dans cette école. C'est un problème douloureux pour cette école précisément ; mais la construction même d'une nouvelle école tardera quelque peu malgré tous les efforts de l'Administration Municipale, en raison de la nécessité des autorisations ministérielles. Pour l'école Mozart, M<sup>lle</sup> Minne avait fait une démarche à Paris. Nous avons mis deux ans avant de recevoir l'accord du Ministère ; le Ministère voulait modifier les plans qui lui étaient soumis et qui sont cependant faits par des spécialistes.

M<sup>me</sup> BOCQUET. — J'ai l'impression que le Vieux-Lille semble un peu déshérité. Je ne connais pas le nom des écoles de ce quartier ; il y a, par exemple, l'école de la rue Princesse, il y a 108 enfants de l'école maternelle qui doivent jouer dans une cour qui n'est, en réalité, qu'un petit couloir. J'ai déjà visité cette école il y a quelques années. Il est certain que ces enfants-là doivent voir s'accroître les dangers d'accidents.

A côté de la question des locaux, il y a les questions des cours qui sont parfois trop petites.

M<sup>e</sup> MARTINACHE. — La même chose dans l'école de la rue Alphonse Colas : on a sacrifié une partie de la cour.

M<sup>me</sup> BOCQUET. — Le réfectoire est à côté des water...

M<sup>e</sup> MARTINACHE. — L'an dernier, on avait signalé une critique possible ; il y a été porté remède dans la quinzaine.

M<sup>me</sup> BOCQUET. — On est obligé de faire la salle de repos dans le réfectoire. Est-ce qu'il n'était pas prévu un groupe du côté de la porte Saint André ?

M. LE MAIRE. — Je ne crois pas qu'un groupe soit prévu là.

M<sup>e</sup> MARTINACHE. — Nous ne faisons pas tout ce que nous voulons. Nous avons une autorité de tutelle, nous avons besoin des autorisations ministérielles, un urbanisme à qui nous devons obéir, quand il s'agit de la distribution des terrains. On dirait que tout s'acharne contre nous pour nous empêcher de réaliser nos projets.

M. SIMONOT. — Il y a quelque chose qui m'inquiète un peu, c'est l'école Mozart où on est en train de travailler actuellement à la construction de classes en hauteur ; un projet sur proposition de M. l'Inspecteur d'Académie tend à obtenir l'autorisation d'ajouter un étage ; M. Maire nous a dit tout à l'heure que dans le plan actuel de construction, sans être trop optimiste, on pourrait pour avril ou mai avoir le toit posé. Je me pose la question : si l'on accepte la construction de ce second étage, je m'y rallierai naturellement, le quartier est extrêmement dense en population infantine ; si on est obligé d'attendre deux ans l'autorisation ministérielle comme nous avons été obligés de l'attendre avant, je me demande si c'est très prudent d'interrompre un projet qui a été accepté parce qu'évidemment une solution plus chatoyante se propose. Dans l'état des acceptations ministérielles, je crois que c'est un peu imprudent. La question pourrait être posée très rapidement de façon que l'on sache si on peut compter sur des autorisations rapides.

M. RAMETTE. — Ce que je reproche au rapport que nous a fait M<sup>e</sup> Martinache, c'est de présenter la question des locaux scolaires comme n'étant pas un problème d'une gravité particulière pour Lille. M<sup>e</sup> Martinache a insisté à plusieurs reprises en disant : l'acuité du problème des locaux scolaires n'est pas aussi grave, aussi grande que ce qu'on a bien voulu le dire, l'écrire dans certaines colonnes de journaux. Je crois qu'il faut voir la réalité bien en face. Tout à l'heure, mon collègue Manguine me soufflait à l'oreille (je voudrais lui en laisser la paternité) après avoir entendu tout ce qu'on nous a dit depuis le début et les différents échanges de vues qui ont eu lieu, c'est un peu la politique de la rustine qu'on a appliquée en matière de locaux scolaires : un agrandissement par là, un rehaussement par là, etc... Tout cela, la discussion nous le prouve, aux dépens de l'espace pour les enfants, aux dépens de tel ou tel réfectoire, de telle ou telle installation qui devrait normalement exister, aux dépens de tel ou tel préau, etc... si bien que si nous regardons le problème bien en face, dans sa réalité, il faut dire une première chose : les bâtiments existants sont vétustes pour la plupart et pour beaucoup d'entre eux nous devrions être à même d'envisager leur démolition et leur reconstruction. Il y a des questions d'espaces, de bâtiments, de locaux qui devraient normalement exister, qui ne sont pas construits. Nous devons nous contenter de cela parce que nous ne pouvons pas faire autrement, on les aménage pour accueillir l'ensemble des enfants d'âge scolaire ; mais il faut bien le dire, notre perspective ce devrait être pour l'avenir de renouveler complètement cet équipement scolaire. Ces locaux scolaires seront de plus en plus insuffisants dans les années à venir ; ce qui veut dire que nous devons envisager la construction de nouveaux groupes scolaires en plus de ceux qui existent déjà, sur des bases plus modernes et plus conformes aux conditions de l'hygiène et aussi aux conditions de l'enseignement tel que nous pouvons le concevoir à l'heure présente.

Il faut poser le problème sur ce plan et ne pas essayer de minimiser la crise qui se présente devant nous. Je ne crois pas que M. l'Inspecteur d'Académie ait, en fournissant son rapport, voulu en aucune façon réduire l'acuité de la crise des locaux scolaires telle qu'elle se présente dans la réalité. C'est pourquoi nous insistons pour que le problème ne soit pas seulement écrit sur le papier mais pour que la Ville de Lille s'engage véritablement dans la voie des réalisations. La première manifestation que nous devons produire, c'est d'inscrire dans notre budget les sommes nécessaires pour engager le plan de constructions scolaires qui est rendu

nécessaire, indispensable par les exigences de l'heure. Nous devons être unanimes pour crier notre angoisse pour l'avenir et ne pas essayer de nous rassurer sur la réalité des faits matériels.

Vous savez bien, M<sup>e</sup> Martinache, que la plupart des classes des écoles, auxquelles vous avez plus ou moins fait allusion tout à l'heure, sont vétustes pour le moins.

M<sup>e</sup> MARTINACHE. — Ce sont des écoles que je vois depuis trente ans que je me suis intéressée à ces questions et pour certaines d'entre elles je regrette qu'elles n'aient pas été démolies.

M. RAMETTE. — Nous n'y sommes pour rien. Nous, nous sommes en face d'une réalité. Naturellement, il y a des responsabilités pour cela ; mais il y a un fait brutal, c'est que nous sommes devant cette réalité, cette réalité hideuse d'écoles qui véritablement sont repoussantes pour les enfants. Nous devons très nettement avoir comme perspective la disparition de ces locaux. Nous devons nous en contenter pour le moment parce que nous ne pouvons pas faire autrement, mais cela ne veut pas dire que le problème ne se pose pas avec acuité comme cela a été défini dans certains journaux, dans le nôtre en particulier. Il faut que nous fassions l'effort de construction nécessaire, pas seulement du provisoire, pas seulement quelques installations plus ou moins provisoires, mais il faut que nous fassions l'effort de constructions nouvelles d'autant plus que des peuplements nouveaux vont se produire parce que de nouveaux immeubles seront bâtis. Je crois que c'est ainsi que nous devons envisager le problème.

Je voudrais demander maintenant avec beaucoup d'insistance que nous ayons en main les éléments d'appréciation sur ce que veut faire en réalité la Municipalité. On nous a donné tout à l'heure des listes, des chiffres, etc... Il est très difficile de noter tout cela ; nous voudrions avoir en main tous les éléments que vous avez donnés tout à l'heure, d'autres encore que vous n'avez pas donnés sur les emplacements des constructions scolaires que vous envisagez afin que chacun de nous puisse apprécier. Je regrette que nous ne les ayons pas eus. C'est la raison pour laquelle j'avais adressé cette lettre à M. le Maire avant la réunion. Il faut que nous puissions examiner de plus près encore les réalités, que nous puissions même, à l'occasion, faire des suggestions, ce qui est le rôle d'une minorité et d'une opposition comme la nôtre au sein d'un conseil municipal. Je demande donc que nous soyons saisis de ces éléments au moins avant l'examen du budget primitif de 1953 pour que nous puissions encore, si c'est nécessaire, faire des propositions précises en ce sens, tout au moins en ce qui concerne les chiffres de dépenses à inscrire au budget.

M. LE MAIRE. — Monsieur Ramette, il n'est pas question pour qui que ce soit de ne pas voir les réalités en face ni d'ignorer l'avenir, même très prochain ; seulement, vous savez bien qu'il ne s'agit pas non plus de jeter des chiffres en l'air sans avoir aucun élément précis quant aux besoins et sans connaître au préalable la situation, la forme et la superficie des terrains dont nous pourrions éventuellement disposer. Nous avons jeté les projets c'est entendu, il y a cinq écoles qui sont prévues sur le plan mais leur emplacement est indiqué par une croix. Pourquoi ? Nous ne savons pas quels seront les terrains qui seront mis à notre disposition par l'urbanisme, à cet emplacement, en supposant que ce soit le plus judicieux. Vous voyez les difficultés devant lesquelles nous nous trouvons pour

établir un programme précis. Que ce programme précis, nous puissions l'établir dans un mois, dans deux mois d'accord, quand nous aurons ce plan ; mais jusque là c'est une impossibilité absolue. Ce rapport de M. l'Inspecteur, ne croyez pas que ce soit le premier, nous en recevons un de ce genre tous les six mois et nous suivons la question de très près. La question a déjà été posée à M<sup>lle</sup> Minne dans un entretien que j'ai eu avec elle ; nous envisageons, dès que nous connaissons les emplacements disponibles, l'étude même de ce que pourrait être l'école et son importance dans tel ou tel quartier. Ainsi M<sup>lle</sup> Minne n'a pu me préciser, je le comprends très bien, le nombre de classes qui serait nécessaire pour l'augmentation de l'école Philippe de Comines. Pour le moment, m'a-t-elle dit — je m'en félicite au fond — la moyenne des écoles maternelles de Lille est telle que nous n'avons pas à jalouser aucune autre ville en France, ni même il faut bien le dire dans les pays nordiques où, paraît-il, les écoles maternelles sont un exemple.

M. MANGUINE. — Qu'est-ce que ce doit être ailleurs !

M. LE MAIRE. — Je ne sais pas ce qui se passe en Russie, M<sup>lle</sup> Minne ne nous a rien dit...

M. RAMETTE. — Sur la Russie, nous pourrions discuter quand vous voudrez.

M. LE MAIRE. — Je n'ai pas d'éléments.

M. RAMETTE. — Nous pourrions faire une réunion particulière, extraordinaire. Nous confronterons les efforts... Dans le pays où on envisage la journée de cinq heures à six heures par jour donnant à chacun la possibilité d'étudier... à une date très rapprochée la scolarité jusqu'à 18 ans.

M. COQUART. — Ne gêtez pas votre première affirmation ; les réalisations sur les écoles en Russie, surtout pour les petits, sont très remarquables ; mais si vous liez cela aux perspectives de la journée de cinq heures, alors vous compromettez votre thèse de départ qui est exacte.

M. RAMETTE. — Vous avez déjà prévu tellement la mort de ce pays depuis longtemps qu'il existe encore et qu'il se fortifie...

M. LE MAIRE. — Ça ne correspond pas avec les plans.

M. RAMETTE. — Ce que je veux dire, sans déborder si vous voulez sur ce qui peut se passer à l'extérieur, c'est que nous n'avons pas de raison de nous rassurer ; et ce que nous devons sortir d'ici, c'est un véritable cri d'alarme parce que nous ne pouvons pas être satisfaits de l'équipement scolaire qui existe à Lille. Cela est une chose. Il faut que nous en convenions tous et que nous le disions très haut.

Que devons-nous dire également ? Qu'il faudra construire de nouvelles écoles pour que nous soyons à même d'accueillir tous les enfants d'âge scolaire. Il faut que nous disions que c'est un problème financier que nous ne pouvons pas régler seuls. Et c'est justement parce que nous avons besoin de l'État, de l'aide du Département, que nous n'avons pas à essayer de nous rassurer et déclarer qu'après tout les choses ne vont pas si mal à Lille dans le domaine des locaux scolaires comme cela ressort de l'intervention de M<sup>e</sup> Martinache, cela ne doit pas être la conclusion du Conseil Municipal. La conclusion du Conseil Municipal doit être un cri d'alarme, disant que l'on ne peut pas plus longtemps laisser les choses en l'état et qu'il est grand temps d'entreprendre les constructions scolaires qui s'imposent, de telle manière que nous puissions entreprendre, si vous voulez,

comme seconde tranche par la suite, la reconstruction des écoles existantes dans des conditions plus modernes et plus adaptées aux conditions de l'enseignement de nos enfants.

Voilà comment il faut poser le problème.

M. LE MAIRE. — Je confirme qu'il n'est pas question de ne pas voir la réalité en face ni d'ignorer l'avenir prochain ; cette étude est en cours. Mais compte tenu qu'il y a des éléments qui nous manquent, nous ne pouvons pas réaliser ce programme maintenant. Peut-être pourrons-nous l'établir dans quelques mois. Nous sommes dans l'impossibilité maintenant de vous dire : une école sera... située dans tel quartier ou à tel emplacement, sauf, je le confirme, pour l'école Philippe de Comines qui sera située près de l'école de plein air, sur un terrain réservé et au sujet duquel les démarches sont en cours près de la Préfecture.

M. RAMETTE. — Les difficultés que vous rencontrez, nous les vaincrons si justement nous ne rassurons pas les Pouvoirs Publics en disant « nous sommes satisfaits de ce qui existe » alors que nous ne pouvons pas l'être.

M. LE MAIRE. — Je crois que personne n'est satisfait ici de l'état actuel des écoles.

M<sup>e</sup> MARTINACHE. — Nous disons que nous ne sommes pas satisfaits ; nous disons que, par rapport au cri d'alarme qu'on a jeté — on a peut-être eu raison pour alerter l'opinion de ceux qui auraient pu penser que tout allait bien — notre opinion était faite depuis le début nos efforts tendaient vers cela. Je vous cite un tableau qui parle parce que ce sont des chiffres. Dans toutes les écoles de garçons et de filles, il y a moins d'élèves qu'en 1938 ; la surpopulation par rapport à 1938 existe dans les écoles maternelles seulement, mais ces chiffres ne sont pas un élément suffisant pour juger cette question des maternelles : Je prends une école témoin, l'école Chateaubriand, rue Roland, où il y avait soixante-quinze élèves inscrits en 1938, cent quarante-huit actuellement. La Directrice nous a dit — alors que nous sommes décidés à y faire des travaux — puisque la disposition des terrains nous laisse des emplacements disponibles, qu'elle ne pouvait se plaindre ; dans les écoles maternelles, il faut tenir compte que des enfants sont inscrits mais ne viennent pas. Les présences sont généralement de la moitié des inscriptions, surtout pendant la période d'hiver.

Il faut faire un effort, nous sommes les premiers à le vouloir, nous l'avons fait sans publicité. M. le Maire est témoin de ce que nous avons suggéré dès notre arrivée à la Mairie. Nous nous sommes penchés immédiatement sur ces problèmes, mais nous ne pouvions que lui dresser rapport : nous avons fait tout ce que nous pouvions ; en réalité il n'y a pas ce danger dont vous voulez parler ; il y a un gros effort à faire, mais rien ne justifie l'émotion que vous voulez créer.

M. RAMETTE. — Vous aurez quand même six mille élèves en plus en 1956.

M<sup>e</sup> MARTINACHE. — Suivant les prévisions qui ne peuvent pas être retenues, suivant les services eux-mêmes...

M. RAMETTE. — Vous prenez une position qui tend à rassurer...

M<sup>e</sup> MARTINACHE. — Qui tend à rassurer les parents sur le fait qu'il y aura de la place pour les enfants parce que nous faisons l'effort nécessaire pour cela.

M. RAMETTE. — Je n'en suis pas certain si nous ne faisons pas plus que ce que nous avons fait jusqu'à présent, la politique de la rustine...

M<sup>e</sup> MARTINACHE. — Vous appelez baraquements des classes en dur... Ce ne sont pas des baraquements, ce sont en réalité des bâtiments appelés « provisoires », qui, dans certains endroits, sont appelés des écoles de dix ans ; de l'avis de M<sup>me</sup> l'Inspectrice Minne, elle-même, qui a assuré l'édification d'un groupe scolaire pré-fabriqués, ces constructions sont très satisfaisantes, même pour des classes d'enfants.

M. RAMETTE. — J'ai vu dans une école un bâtiment de ce genre ; c'est évidemment une construction en dur qui réduit d'ailleurs la cour dans des proportions importantes, mais ce n'est pas éloigné de ce qu'on peut appeler le baraquement.

M<sup>e</sup> MARTINACHE. — Cela a été édifié par d'autres au moment où il y avait plus d'urgence encore. Les classes provisoires que nous avons fait installer sont en dur.

M. SIMONOT. — Tout en regrettant comme mes collègues Coquart et Ramette que nous n'ayons pas eu en possession des éléments chiffrés qui nous ont été donnés d'une part par M<sup>lle</sup> Martinache, d'autre part, par M. Maire avec un débit assez rapide, je m'excuse de le reprocher, il est très difficile de prendre des notes aussi rapidement.

Je pense qu'il y a certaines données tout de même dont on doit tenir compte même si on ne connaît pas les projets d'avenir. Si M. l'Architecte Urbaniste de la Ville de Lille, qui se trouve être, si mes souvenirs sont exacts, le même que départemental, si M. l'Architecte Urbaniste ne trouve pas les projets à son goût, encore est-il tout de même obligé de tenir compte des normes généralement admises dans les constructions scolaires. Il y a des règles précises à ce sujet. D'un autre côté, les prévisions de population scolaire, est-ce qu'elles sont tellement difficiles à établir ? Peut-être y a-t-il une certaine fluctuation, c'est vrai ; mais enfin, je peux dire à une unité près, on saura, lorsque et avant même que les bâtiments en construction à la foire commerciale seront terminés, on saura avec exactitude, avant qu'ils ne soient terminés, combien il y aura d'enfants dans ce local. Il n'y a qu'à s'adresser à la caisse d'allocations familiales.

J'espère que nous aurons les éléments chiffrés que nous ont donnés M. Maire et M<sup>lle</sup> Martinache ; nous aurons une discussion plus longue à ce sujet. Il serait souhaitable que nos collègues aient également d'autres éléments d'appréciation, c'est-à-dire le nombre d'élèves fréquentant les écoles maternelles privées, le nombre d'élèves fréquentant les écoles primaires privées et le nombre de non fréquentations scolaires constatées.

M. COQUART. — Pour ce qui est des exposés de M<sup>lle</sup> Martinache et de M. Maire, s'ils ne figurent pas intégralement au procès-verbal, on pourrait peut-être, avec leur concours, établir un texte séparé qui serait ajouté en annexe au procès-verbal de la séance.

Quant aux renseignements complémentaires que demande M. le D<sup>r</sup> Simonot, je crois qu'il serait très intéressant de les avoir. J'avais jadis fait établir des recensements de ce genre, pour ma part ; la comparaison entre les établissements privés et publics est un des éléments les plus instructifs qu'on puisse avoir. Par conséquent, je m'associe à la demande qui vient d'être formulée.

M<sup>e</sup> MARTINACHE. — Nous avons les renseignements pour garçons et filles, avec cette indication que dans les écoles primaires sont annexées des classes enfantines. Je n'ai pas la comparaison avec l'année 1938 ; mais en 1951 il y avait 1.764 garçons et 4.169 filles, en octobre 1952 il y a 2.131 garçons et 4.328 filles.

M. SIMONOT. — Vous voudrez bien joindre ces renseignements.

M. LE MAIRE. — Je vous ferai parvenir le rapport établi par M. l'Inspecteur et les éléments que vous a fournis M. Maire. Est-ce que vous jugez utile de vous les faire parvenir avant l'envoi du rapport ayant trait à cette réunion ou les joindre simplement au rapport ?

M. RAMETTE. — Nous préférons avant si la chose est possible.

M. LE MAIRE. — Je crois qu'il est nécessaire d'apporter une conclusion à cette réunion. Cette conclusion se résume dans ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire que dans un temps relativement court — c'est une période qui peut, à mon avis, être de trois mois au maximum — nous pourrons, je l'espère, vous donner un programme précis de l'emplacement des écoles, du nombre des écoles nouvelles, du nombre des classes de chacune de ces écoles ; mais vous donner le coût éventuel de ces écoles, un programme établi sur un nombre d'années déterminé, je vous avoue qu'il me manque les éléments nécessaires pour pouvoir le faire.

Voilà, Messieurs, ce que je peux vous donner en conclusion.

M. COQUART. — Je voudrais maintenant, si nous en avons terminé pour l'enseignement primaire, demander à l'Administration municipale de bien vouloir préciser sa position à l'égard de projets actuellement en instance, qui sont d'une importance toute particulière pour l'enseignement secondaire. Je parle des projets de cité scolaire. Quelle est la position de l'Administration municipale sur cette question ?

M. LE MAIRE. — M. Lourdel peut vous répondre.

La question a été abordée, elle est en discussion avec M. le Recteur ; par conséquent, cette question, je vous le dis bien, est étudiée avec un très grand sérieux et une solution sera apportée dans un temps relativement court ; en principe, vous connaissez la question : M. le Recteur demande que nous lui cédions des terrains très importants qui se trouvent dans le quartier situé près du départ de l'auto-route d'une part et d'autre part des terrains qui se trouvent près de l'entrée du grand boulevard, pour en faire un externat. Voilà la question qui est posée actuellement par M. le Recteur qui dit disposer des fonds nécessaires pour pouvoir édifier ce collège dans un temps assez court et commencer les travaux très prochainement. La question serait celle-ci : nous serions disposés à lui céder ces terrains à la condition formelle que nous ayons l'assurance que ces travaux commencent réellement dans un temps très court, c'est-à-dire au début de l'année. C'est bien la position qui est prise actuellement.

M. LOURDEL. — Nous donnons à l'Université deux hectares et demi de terrain d'une valeur approximative de 60 millions.

Le recteur n'a à sa disposition que 500 millions sur les 2 milliards qui lui ont été promis. M. le Recteur m'a dit lui-même qu'il avait ces 500 millions dans son « tiroir ». C'est son expression. Je le crois.

Nous demandons donc que les travaux soient commencés dès le premier trimestre de l'année prochaine ; c'est une conditions *sine qua non* et nous voudrions qu'en compensation, lorsque l'externat sera construit, M. le Recteur nous rende une partie du Lycée Faidherbe actuel.

M. COQUART. — Les projets de cités scolaires, qui ont été établis par le Ministère de l'Éducation Nationale, ont une très grosse importance, en liaison d'ailleurs avec le problème dont nous venons de nous occuper étant donné qu'il s'agit de remplacer les bâtiments vétustes, et d'autre part d'accroître le volume des locaux dont l'enseignement du second degré a besoin et aura besoin encore davantage dans les années qui viennent. A mon avis, la proposition qui est faite à la Ville est fort intéressante, puisque l'État prendra à sa charge la construction de ces nouveaux établissements ; les crédits prévus, nous dit M. Lourdel, sont de l'ordre de 2 milliards, par tranches, bien entendu ; le chiffre dont j'ai eu connaissance était même légèrement supérieur ; on ne demande à la Ville que l'apport de terrains, contribution naturellement non négligeable et dont personne ne peut sous-estimer l'importance.

Je prends acte avec satisfaction des indications qui viennent de m'être données par M. le Maire et M. Lourdel, qui sont une confirmation des dispositions favorables de la municipalité, dont je n'ai jamais douté.

Seulement, il est à ma connaissance que la Municipalité a formulé deux réserves, qui à vrai dire semblent présentées comme deux conditions absolues ; et c'est là où mes inquiétudes commencent, car ces conditions, si elles sont présentées d'une certaine façon risquent de faire échouer ces projets, dont au contraire nous devons favoriser dans la plus large mesure possible la réalisation.

La première a été indiquée par M. le Maire et la seconde par M. Lourdel, mais sous une forme atténuée par rapport à ce dont j'ai eu connaissance.

En ce qui concerne la condition formulée par M. le Maire d'une façon draconienne qui me surprend un peu, je suis tout à fait d'accord avec l'intention. Si c'est un vœu, nous ne pouvons qu'être unanimes sur ce point. Vous souhaitez que les travaux commencent dans le premier trimestre de 1953 et soient poursuivis sans interruption, fort bien, je m'y associe entièrement. Toutefois, ne négligez pas le fait qu'il s'agira de crédits inscrits dans un plan d'ensemble, un plan d'équipement pour l'enseignement du second degré qui est en cours d'élaboration à l'heure actuelle et qui va incessamment être arrêté définitivement, de telle sorte que l'expression « avoir 500 millions dans son tiroir » ne signifie qu'une chose : être certain que la réalisation aura lieu et qu'il y aura une première tranche de 500 millions, à condition qu'il y ait un accord formel entre la Ville et l'Université, chose qui n'est, je le regrette, pas acquise pour le moment. Il s'agit d'un ensemble de travaux et nous savons très bien qu'il peut se faire qu'il y ait en certains endroits accélération, en certains endroits ralentissement relatif. Je ne crois pas, bien qu'encore une fois on ne puisse qu'être d'accord sur le vœu que vous formulez, que cela comporte un engagement écrit à l'avance. Je vous demande de ne pas insister là-dessus, au-delà du point où c'est formulé comme une exigence morale de la Ville. Il est absolument clair qu'à partir du moment où il y a un accord pour la cession de terrains, à partir du moment où les crédits sont inscrits dans un plan d'équipement, à partir de ce moment l'État s'engage à la réalisation : les crédits suivront suivant la méthode administrative. Il vous



appartiendra peut-être de pousser à l'accélération des travaux. Cependant, il n'y a pas de doute qu'à partir du moment où les crédits seront inscrits, eh bien, vous avez déjà largement satisfaction.

Ce que je veux dire, c'est que poser comme condition préalable l'obtention d'un engagement écrit, ce n'est peut-être pas quelque chose d'absolument indispensable.

Je passe au second point et celui-ci est plus sérieux. Vous dites, n'est-ce pas, que la Ville demande un engagement écrit de l'État, du Ministère ou de son représentant, selon lequel, dès que le premier projet de cité scolaire, celui qui doit aboutir à la création d'un lycée d'externes, sera réalisé, la Ville entend reprendre la disposition des locaux du lycée Faidherbe. Ici encore, je suis pleinement d'accord avec l'intention. Je vous approuve tout à fait, en tant que représentant des intérêts de la Ville, de dire ceci : « à partir du moment où l'Université n'aura plus besoin de ces locaux, il est bien entendu que la Ville en reprend possession et elle les utilisera pour le mieux. » D'accord ! mais à condition, bien entendu, que les besoins scolaires soient satisfaits. En d'autres termes, je crois que ce qu'il est raisonnable de dire, c'est qu'il est bien entendu que la Ville reprendra possession des locaux existants actuellement si ces locaux ne sont plus utiles à l'Université pour des besoins scolaires. Si les besoins scolaires ne sont pas encore satisfaits, c'est autre chose. Or avec la progression des effectifs à prévoir, on ne peut pas tabler sur une telle certitude à l'heure actuelle. Les droits de la Ville doivent être réservés, c'est entendu, et on ne doit pas disposer sans son consentement exprès de locaux qui sont des locaux communaux. Entendons-nous bien, encore une fois. Il y a deux situations possibles, ou bien, avec la construction des nouveaux établissements, les anciens ne sont plus nécessaires pour loger les élèves ; alors, très bien, vous les prenez. M. Maire pourra y loger des écoles primaires, c'est parfait. Oui, mais si la construction des nouveaux locaux ne répond qu'à des besoins accrus et que l'ensemble des besoins n'est pas totalement couvert, il est légitime que l'Université fasse une réserve, disant : « si, malgré tout, il me faut encore soit la totalité, soit une partie de ces locaux, c'est par une entente entre nous que ce point devra être précisé ».

Par conséquent, j'attire votre attention sur le caractère délicat et important de la décision que vous êtes appelés à prendre, car il s'agit là de projets, tout au moins d'intentions qui ont été exprimées dès 1947 et le moment est venu où la question va être tranchée. Le programme d'équipement, le Ministère l'a annoncé, on est en train de le mettre sur pied définitivement ; il sera ensuite soumis au Parlement. Il est clair que si le Ministère se voit devant des exigences de la Ville auxquelles il ne peut pas donner son acceptation, il laissera de côté les projets relatifs à Lille pour inscrire d'autres projets, car les demandes ne manquent pas. Par conséquent, il vous appartient de réaliser d'urgence un accord avec l'Université, avec les réserves que vous jugez souhaitables, et qui dans le fait sont parfaitement justifiées, mais sans en faire des conditions *sine qua non* ; car si ces conditions *sine qua non*, par malheur, ne peuvent pas être satisfaites, on aura abouti à ce résultat absolument désastreux que les projets ne pourraient pas être réalisés. Je fais donc appel aux personnes responsables de l'Administration Municipale, pour qu'elles reconsidèrent très attentivement leur position, et ne forment pas d'exigences absolues qui seraient de nature à ne pas permettre l'accord si désirable entre l'Université et la Ville.

M. LE MAIRE. — Tout de même, Monsieur Coquart, nous sommes dans l'obligation de prendre certaines précautions. L'expérience nous a prouvé que les besoins de l'Université n'étaient jamais satisfaits. Nous avons un exemple typique, c'est celui des anciens bâtiments de la Faculté de Médecine. Nous avions des projets, on nous a donné un accord, on avait regardé ces projets avec beaucoup de sympathie ; un beau jour, nous avons appris que ces bâtiments étaient transformés en une salle de sports, en une salle de spectacles ou pour les besoins de la Faculté des Lettres. On nous a dit : non, il n'y a plus rien de disponible, nous regrettons infiniment, nous en avons besoin. Logez votre bibliothèque ailleurs. M. l'Inspecteur, on l'a dit tout à l'heure avait espéré disposer d'une partie de ces bâtiments pour y installer des classes d'école primaire ; on lui a répondu : non, nous avons besoin de ces bâtiments pour l'Université. La Faculté de Médecine est logée à la Cité Hospitalière et tous les bâtiments dont elle disposait sont restés à la Faculté. Vous comprenez bien que cette expérience nous prouve que M. le Recteur pourra très bien nous dire dans x temps : le lycée Faidherbe ? J'en ai besoin pour ceci, pour cela. Et la Ville ne pourra jamais entrer en possession des bâtiments dont elle a pourtant un besoin urgent, surtout dans ce quartier.

Voyez-vous pourquoi nous faisons des réserves ?

M. COQUART. — Monsieur le Maire, je tiens compte très largement de vos observations, mais j'ai l'impression que, n'étant pas du « bâtiment » (je parle de l'Université !) vous ne procédez pas à certaines distinctions qu'il serait préférable d'effectuer. Il y a des bâtiments municipaux qui sont — je me rappelle les termes d'une consultation juridique du doyen Duez, que j'ai lue concernant les bâtiments universitaires — « grevés d'une affectation administrative ». Il s'agit là du domaine immobilier grevé d'affectation administrative au bénéfice de l'Université pour les établissements d'enseignement supérieur. Par conséquent, l'Université, en vertu de la convention passée avec la Ville qui, si ma mémoire est exacte, est de 1886, avait dans une large mesure la possibilité d'utilisation à laquelle elle a eu recours. Mais je me permets d'ajouter qu'il n'est pas absolument exact qu'elle ait procédé à des virements et transferts sans l'accord de la Ville. M'intéressant aux questions qui concernent les travaux municipaux en général, je vais chaque fois que cela m'est possible participer aux travaux de la Commission des Bâtiments (cela ne m'est pas possible lorsque la Commission est convoquée un jour où je suis obligé d'être à Versailles). Or je me rappelle parfaitement qu'à propos du transfert de la Faculté de Médecine, M. l'Adjoint Maire a communiqué à la Commission des Bâtiments une lettre qui vous était adressée à vous, Monsieur le Maire, par le Recteur de l'Académie de Lille ; il avait même en main l'original de la lettre, qui lui était transmis, à lui, adjoint aux bâtiments. Dans cette lettre, le Recteur vous demandait, à vous, Monsieur le Maire, de bien vouloir donner votre accord à telles et telles modalités qui étaient précisées. A la fin de la liste, il était d'ailleurs dit que les bâtiments, qui se trouvent rue Jean Bart, en face du square Angellier et de la Bibliothèque Universitaire, pouvaient très bien être mis à la disposition de la Ville pour y placer la Bibliothèque Municipale, à la lecture de quoi j'ai bondi. Sur ce point, nous avons été plusieurs à formuler des observations qui d'ailleurs étaient corroborées par les propres vues de M. l'Adjoint Maire. Une étude a été faite ultérieurement d'où il ressortait que ces bâtiments ne pouvaient nullement convenir pour l'utilisation qui en était suggérée. Quoi qu'il en soit, s'agissant de cette lettre, il n'y a pas

de doute que le Recteur agissait conformément à la convention conclue jadis entre l'État et l'Université d'une part, et la Ville d'autre part, d'après laquelle il ne pouvait pas y avoir de nouvelle affectation sans votre accord. Je crois même l'avoir dit expressément en commission ; j'avais ce jour-là dans ma serviette, le texte de la convention. Me plaçant, comme tous les administrateurs ici présents, au point de vue des intérêts de la Ville, j'ai indiqué — M. Maire a fait un signe de tête approbateur il y a un instant — qu'il appartenait au Maire de laisser ou de ne pas laisser se faire tel transfert ou telle nouvelle affectation.

Par conséquent, à mon avis, les droits de la Ville pouvaient parfaitement — si vous les aviez interprétés autrement qu'on ne les a interprétés en face — être entièrement sauvegardés. Le Maire de Lille était en état de s'opposer à telle ou telle disposition nouvelle. Il y avait affectation à usage de l'enseignement supérieur pour tel ou tel bâtiment ; il s'agissait de voir si la convention était respectée ou non ; vous aviez la possibilité d'intervenir, la possibilité totale, juridiquement établie.

S'il y avait telle ou telle chose qui ne vous convenait pas, en ce qui concerne les nouveaux locaux pour les établissements du second degré — nous sommes dans un autre domaine, mais je le répète il y a bien, là aussi, des intérêts de la Ville à sauvegarder — le cas échéant, vous êtes en mesure d'intervenir. Ces locaux ayant une affectation administrative scolaire, on ne pourra pas les affecter à des besoins non existants.

Mais d'autre part, il y a la condition *sine qua non* que vous voulez formuler et qui à mon avis ne peut pas être acceptée par l'Université purement et simplement. Si vous étiez vous-même représentant du Ministère de l'Éducation Nationale ou de l'Université, vous verriez très rapidement — je ne veux pas en faire ici la démonstration — que l'engagement inconditionnel qu'il est question d'exiger n'est pas quelque chose qu'on peut faire souscrire par le Ministère de l'Éducation Nationale, étant donné les perspectives pour les besoins en matière de locaux scolaires.

Par conséquent, je le répète, au fond, vous êtes armés, d'une part, et on ne peut pas disposer de locaux scolaires appartenant à la Ville pour des besoins qui ne seraient pas approuvés par vous ; mais si vous voulez une lettre du Ministère sur ce point, le Ministère ne l'enverra pas. Vous-même, à la place du représentant du Ministère, vous ne le feriez pas.

M. LE MAIRE. — Il n'en reste pas moins que M. le Recteur avait écouté d'une oreille très favorable les projets que nous lui avons fait connaître d'une bibliothèque dans les bâtiments qui longeaient la rue Jean Bart et puis, brusquement, il les a destinés à autre chose.

M. COQUART. — En ce qui concerne le lycée, je souhaite comme vous qu'il puisse être dégagé ; je souhaite qu'on puisse en disposer, si c'est possible, pour d'autres besoins scolaires, notamment pour les écoles primaires. J'espère que ce sera le cas, tout le monde l'espère. Je crois que l'Université l'espère comme vous. Seulement, je répète que la position prise expressément la semaine dernière au nom de l'Administration Municipale est de nature à empêcher la réalisation du projet ; or si ce projet n'est pas acquis à très brève échéance, vous verrez la Ville de Lille privée de ces établissements nouveaux dont elle a le plus grand besoin.

Voilà ce sur quoi j'insiste. Mesurez bien vos responsabilités, faites en sorte d'aboutir à un accord, c'est tout ce que je demande. Je crois qu'on ne pourra que s'en féliciter les uns et les autres.

M. LOURDEL. — Vous me reprochez d'être sévère vis-à-vis de M. le Recteur. Nous sommes très près, vous, Monsieur Coquart, vous êtes très près du Recteur. Nous sommes en principe d'accord.

M. COQUART. — Je ne parle pas ici au nom du Recteur. Je ne l'ai pas vu ces temps derniers ; si vous avez un doute à cet égard, qu'il soit dissipé dans votre esprit. Je parle en tant que Conseiller municipal. Je ne suis l'interprète ici de personne. Je vous le répète, je ne l'ai pas vu depuis des semaines.

M. LOURDEL. — Il faut que nous allions vite. Nous devons faire quelques expropriations ; il faut le faire tout de suite. D'autre part, nous avons des jardins ouvriers que nous devons reprendre. Nous ne pouvons donc pas donner les terrains en question à M. le Recteur sans contre-partie.

M. COQUART. — Qu'est-ce que vous appelez contre partie ?

M. LOURDEL. — Il faut que les travaux sortent de terre tout de suite.

M. COQUART. — Vous dites vous-même qu'il y a des jardins ouvriers, qu'il y a des expropriations à faire. Chacun fera de son mieux, c'est tout.

M. LE MAIRE. — M. Lourdel ne peut pas faire des expropriations sans qu'il y ait un projet.

M. LOURDEL. — Vous savez très bien que nous avons eu des promesses successives de M. le Recteur, lesquelles n'ont pas toujours été tenues pour des raisons indépendantes de notre volonté. Il faut tout de même des écrits. Vous qui êtes un parfait latiniste, vous connaissez les mots latins : « *Verba volant, scripta manent* ».

M. COQUART. — Je suis très touché que, vous adressant à moi, vous employiez des expressions de ce genre. Il s'agit de savoir ce que vous écrivez. Je demande à voir. Il est certain que les écrits restent. Quand ce sont des écrits malencontreux, ça n'en est que plus regrettable.

M. LOURDEL. — Nous sommes très près de vous, nous allons trouver un terrain d'entente, aucun doute possible à ce sujet.

M. COQUART. — Est-ce que vous êtes d'accord avec cette position que vous demandez à l'Université de restituer des locaux actuellement consacrés au Lycée Faidherbe, dès qu'il sera acquis qu'ils ne sont plus utiles pour les besoins scolaires ?

M. LOURDEL. — Tout à fait d'accord.

M. COQUART. — Ce n'est donc pas d'une manière inconditionnelle, c'est d'une manière conditionnelle ; à partir du moment où il est établi que l'Université peut s'en passer, vous les reprenez ?

M. LOURDEL. — Tout à fait d'accord. Nous sommes très près l'un de l'autre.

M. LE MAIRE. — Pas d'autre question.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESDAMES, MESSIEURS,

L'article 93 de la loi du 28 avril 1952 portant statut général du personnel des Communes dispose que les personnels, en fonction dans un emploi de début permanent et à temps complet, pourront être titularisés dans leur emploi dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la dite loi.

Ainsi qu'il résulte d'une circulaire adressée à M. le Préfet, par M. le Ministre de l'Intérieur, cette titularisation ne revêt ni un caractère automatique ni un caractère obligatoire, l'article 93 n'ayant pour but que de dispenser provisoirement les agents possédant les qualités professionnelles nécessaires, des conditions d'âge et, le cas échéant, de diplômes, de concours ou d'examens prévus par le statut, la municipalité restant libre d'ailleurs d'exiger d'autres conditions d'aptitude.

Nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à procéder à la titularisation des agents auxiliaires de nos services qui répondront à toutes les qualités physiques, intellectuelles et professionnelles qu'on est en droit d'exiger de nos agents titulaires et ce, dans la limite des emplois permanents autorisés.

M. LE MAIRE. — Vous avez tous reçu un rapport détaillé établi par les services du personnel. Il s'agit d'une question de principe. Je suppose que vous n'y voyez pas de difficulté. Vous êtes bien d'accord ?

M. COQUART. — J'ai une question à poser à propos de ce rapport. Je suis d'accord quant au fond. Mais je pense que M. Decamps répondra affirmativement si je lui dis ceci : il est bien entendu que les auxiliaires qui seront à titulariser éventuellement seront des personnes qui en feront la demande ? Il est indiqué dans la circulaire ministérielle que tel ou tel parmi eux peut, en réalité, perdre à cette titularisation puisque notamment il y aura des versements rétroactifs à faire. Tout dépend de la situation particulière de l'un ou de l'autre.

Je voudrais également demander dans quelles conditions et par quelle méthode on déterminera que les agents intéressés répondent aux qualités physiques et intellectuelles requises ? Est-ce que vous avez prévu comment ce serait déterminé ?

M. DECAMPS. — Pas encore. Nous sommes en train d'étudier ce problème qui est long. Il s'agit d'environ 500 auxiliaires. Nous sommes en train de relever exactement toutes les caractéristiques de ces auxiliaires. Nous allons devoir demander aux chefs de service des notes et des appréciations. C'est lorsque nous serons en possession de tous ces renseignements que nous pourrons étudier sérieusement le problème.

M. COQUART. — Avez-vous l'intention de saisir de cette question la Commission du personnel à constituer ? Oui ?

M. DECAMPS. — Bien sûr.

M. COQUART. — J'enregistre avec satisfaction.

*Rapport adopté.*

N° 4.250

Loi du 28 avril 1952  
portant statut général  
du personnel des  
Communes

Titularisation  
des auxiliaires

M. LE MAIRE. — J'ai fait distribuer un vœu présenté par le groupe communiste. Je crois qu'il serait logique que ce vœu soit présenté lors de la prochaine réunion du Conseil dans quelques jours. Est-ce que vous êtes d'accord ? Nous pourrions l'étudier.

M. MANGUINE. — Il s'agit d'un vœu ayant trait à un discours fait il y a deux jours par Claudius Petit.

M. RAMETTE. — Je voudrais exposer quelques instants une déclaration à l'ensemble du Conseil Municipal.

M. Saint-Venant vous a adressé une lettre qui pourrait, je crois, être interprétée comme une adhésion à la politique du Gouvernement Pinay. En effet, dans cette lettre M. Saint-Venant, se réclamant de la recommandation de M. Pinay prescrivant aux collectivités locales de veiller à ne pas majorer les charges fiscales existant en 1952 lors de l'établissement du budget de 1953, M. Saint-Venant ajoute : « tout en retenant avec satisfaction le principe de cette directive, nous estimons que sur le plan de la Ville de Lille on peut et on doit aller plus loin ». Plus royaliste que le roi, M. Saint-Venant entend aller au-delà de M. Pinay. En proclamant sa satisfaction des principes directeurs de ce dernier, M. Saint-Venant précise : « dans le budget primitif de 1952, auquel le groupe socialiste n'a pas donné son accord (je précise en passant qu'il s'est abstenu) l'Administration municipale actuelle a exigé 1.000 nouveaux centimes additionnels ». Et après avoir indiqué que le rendement de la taxe locale permettait d'éviter cette surcharge fiscale, M. Saint-Venant conclut au nom de son groupe en demandant une réduction substantielle des centimes additionnels.

Pour notre part, groupe communiste, nous tenons à le déclarer tout de suite, nous sommes d'autant plus décidés à approuver une réduction substantielle des centimes additionnels que nous avons été les seuls à voter contre les 1.000 centimes additionnels nouveaux ajoutés au budget de cette année...

M. COQUART. — C'est faux.

M. RAMETTE. — ...et les seuls à voter contre l'ensemble du budget primitif de 1952.

Je rappelle que lors des explications de vote, après avoir dit notre opposition à l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, après avoir souligné le faible rendement de la taxe sur les locaux servant à l'exercice d'une profession, qui, selon nous, aurait dû être accrue, je déclarais au nom du groupe communiste : « Vous allez ajouter 1.000 centimes additionnels nouveaux. Vous allez augmenter dans une proportion de 50 % la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères. Dans ces conditions, on peut dire très nettement que la plupart des locataires, à Lille, paieront six termes au lieu de quatre ».

Voilà la dure réalité. Vous comprendrez que nous ne pouvons vous suivre dans votre méthode pour équilibrer le budget.

En ce qui concerne le groupe socialiste, son orateur, M. Coquart, ayant émis quelques critiques de détail à propos du relèvement de la taxe sur les ordures ménagères, il félicita l'adjoint aux finances Rombaut d'avoir suivi ses conseils pour la présentation du budget, ne fit aucune observation sérieuse à propos des 1.000 centimes additionnels supplémentaires, ne formula aucune opposition à leur égard, et justifia même l'accroissement des dépenses, le trouvant tout naturel.

Je cite la déclaration en toute objectivité : « pour ce qui est du budget lui-même, nous reconnaissons que s'il est sensiblement alourdi cette année comme les précédentes, c'est en bonne partie à cause des circonstances générales, non pas seulement circonstances économiques, mais circonstances politiques et internationales, éléments sur lesquels je pense nous n'avons pas à insister ».

M. Coquart faisait allusion, sans aucun doute, à la ruineuse et sale guerre d'Indochine, à la politique du pacte Atlantique qui s'avère de plus en plus catastrophique, qui soulève, surtout à propos du réarmement de l'Allemagne, une opposition grandissante dans le pays. En fin de compte, M. Coquart annonça simplement l'abstention de son groupe justifiée non pas par le montant exagéré des dépenses ni par les charges écrasantes pour les contribuables des centimes additionnels nouveaux.

Après avoir déclaré : « nous savons fort bien que l'adjoint qui est chargé du portefeuille des finances a une tâche peu aisée et souvent ingraté », M. Coquart ajouta : « mais c'est vous, Monsieur le Maire, qui présentez le budget au nom de la Municipalité », donnant ce motif pour son abstention, et il conclut en annonçant l'abstention de son groupe en soulignant une fois de plus qu'il n'y a pas eu de la part du groupe socialiste d'opposition de fond contre les centimes additionnels en particulier.

Nous tenons à ajouter que nous ne saurions en rien, quant à nous, nous réclamer des principes directeurs de la politique de M. Pinay.

M. COQUART. — Nous ne l'avons pas fait, vous savez bien... Soyez un peu plus franc, un peu plus honnête, ce sera plus clair...

M. RAMETTE. — Ce dernier a proclamé : pas d'impôts nouveaux en 1952. Il a réservé à l'État la presque intégralité des disponibilités du crédit public, forçant les collectivités locales à baser leurs charges sur des ressources fiscales extrêmement limitées. Le Conseil Général du Nord, par exemple, avait prévu de recourir à l'emprunt pour une somme de près de 3 milliards de francs pour les travaux d'investissement. Il a péniblement trouvé 500 millions. Les collectivités locales, pour l'ensemble du pays, avaient établi leurs besoins à 100 milliards pour 1952 ; elles ont à peine recueilli par l'emprunt 30 milliards. Aujourd'hui, M. Pinay recommande aux collectivités locales des économies. Il présente en même temps une soi-disant réforme fiscale qui risque de réduire encore les ressources des communes et des départements. Or, il lui reste à trouver, pour équilibrer son budget en 1952, 200 milliards d'emprunt et de trésorerie, tandis qu'il lui faudra, trésorerie et emprunt, plus de 600 milliards pour équilibrer son budget en 1953. En vérité, M. Pinay demande aux collectivités locales de réduire leur dépenses pour réserver à l'État l'essentiel des ressources fiscales et d'emprunt, afin de combler le gouffre de la préparation de la guerre. En vérité, nous ne nions pas, quant à nous, que des économies peuvent être réalisées sur le budget de la Ville de Lille. Nous pourrions réduire les dépenses en prenant sur les 20 millions destinés à la police, le montant des subventions accordées aux établissements d'enseignement confessionnel, diminuer toute une série de dépenses fastueuses. Mais force est de reconnaître que les limites pour des économies sont très restreintes à moins de s'attaquer aux dépenses d'assistance publique, de voirie, d'urbanisme, etc... déjà insuffisantes, initiative que personne ici n'oserait prendre. Au Conseil Général, nous avons entendu les amis de M. Gaifie parler d'économies. En réalité, ils ont été incapables de proposer des économies sérieuses. En fin de

compte, ils ont voté, avec le concours du M.R.P. 105 millions de subventions aux écoles professionnelles, ce qui fait 200 centimes supplémentaires.

Si, sincèrement, nous établissons le montant exact des besoins de notre cité, logements, constructions scolaires, travaux d'urbanisme, etc... aide à l'enfance, à la vieillesse, etc., les sommes marquées au budget apparaîtront considérables, surtout que l'insuffisance des ressources fait que chaque année qui s'écoule, en aggravant le retard dans les réalisations indispensables à la vie d'une cité moderne, augmente le volume des œuvres dont l'édification dépend de notre décision. Nous ne manquerons pas, lors de l'examen du prochain budget primitif, et si possible avant, de dresser ce bilan d'une carence dont les communistes ne portent aucune responsabilité. Mais dès maintenant, nous affirmons que ces réalisations attendues de nos populations, en particulier la construction de logements, seraient possibles si l'État réduisait ses dépenses de guerre qui sont la responsabilité de tous les partis, du parti socialiste au M.R.P. à l'exception du nôtre. Cela permettrait également non seulement d'entreprendre tous les travaux indispensables pour assurer le bien-être de tous les citoyens de Lille, mais encore de procéder à la réduction des charges fiscales qui pèsent sur eux.

Voilà ce que nous voulions dès à présent déclarer ici même sur un débat engagé en dehors de cette enceinte.

M. LE MAIRE. — J'ai reçu de mon côté la lettre de M. Saint-Venant. Par correction, je n'ai pas voulu vous interrompre, Monsieur Ramette. Il semble que vous ouvrez la campagne électorale. De toute façon, ce que nous avons entendu aujourd'hui, nous l'aurions entendu dans dix jours. Messieurs, vous êtes attaqués directement.

M. RAMETTE. — Il s'agit de préciser des faits, il ne s'agit pas de campagne électorale...

M. LE MAIRE. — Vous répondrez après...

M. COQUART. — Nous considérons que les attaques venimeuses de M. Ramette contre nous, qui suent la mauvaise foi, ne méritent pas de réponse.

---

*La séance est levée à vingt-deux heures.*

---



Monsieur le Maire

M. Dailie

M<sup>r</sup> Duterne

M<sup>r</sup> Decamps

M. Decamps

Madame Bocquet

A. Bocquet

M<sup>r</sup> Doyenck

[Signature]

M<sup>r</sup> Hanskens

M. Hanskens

M<sup>lle</sup> Liégeois

M<sup>r</sup> Moithy

[Signature]

M<sup>r</sup> Simonot

[Signature]

M<sup>r</sup> le Professeur Minne

M<sup>r</sup> Kombaut

[Signature]

M<sup>r</sup> Maire

[Signature]

M<sup>r</sup> Broux

[Signature]

M<sup>r</sup> Dubois

[Signature]

M<sup>r</sup> Hénaux

M<sup>r</sup> Mangin

[Signature]

M<sup>r</sup> Ramelet

[Signature]

Madame Eylgat

[Signature]

M<sup>r</sup> le Professeur Jaget

[Signature]

M<sup>lle</sup> Martinache

[Signature]

Madame Defline

M<sup>r</sup> Coquart

[Signature]

M<sup>r</sup> Ghy

[Signature]

M<sup>r</sup> Landrea

M<sup>r</sup> Matrau

[Signature]

M<sup>r</sup> Rousseau

M<sup>r</sup> Salbuin

[Signature]

M<sup>r</sup> Lubrez

[Signature]

M<sup>r</sup> Coolen

M<sup>r</sup> Lourdel

[Signature]

M<sup>r</sup> Defaux

[Signature]

M<sup>r</sup> Hamy

[Signature]

M<sup>r</sup> Leroy

[Signature]

M<sup>r</sup> Millerville

[Signature]

M<sup>r</sup> Saint Venant

[Signature]

M<sup>r</sup> Verone

[Signature]

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE  
Réunion du 7 Novembre 1959